

CANADA
Province de Québec
District de : Québec
No division: 01-Montréal
No Cour : 500-11-066597-259
No dossier : 41-3311669

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

**Avis de la proposition aux créanciers et
Avis d'audition de la demande d'approbation par le tribunal d'une proposition**
(article 51 et alinéa 58(b) de la Loi)

**Dans l'affaire de la proposition
Boutique le Pentagone Inc.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec**

Avis est donné que Boutique le Pentagone Inc. (la « Débitrice ») de la ville de Montréal dans la province de Québec a déposé entre nos mains une proposition, en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Une copie des documents suivants est affichée sur le site internet de Richter Inc. à l'adresse suivante <https://www.richter.ca/fr/insolvencycase/boutique-le-pentagone-inc-2/>.

- État succinct des actifs et passifs de la Débitrice;
- Liste des créanciers visés par la Proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus;
- Formulaire de preuve de réclamation, de votation et de procuration;
- Formulaire d'inscription à l'assemblée;
- Proposition; et
- Rapport du Syndic à la Proposition sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition.

Une assemblée générale des créanciers sera tenue le **15 juin 2026 à 11 heures** (« l'Assemblée ») par vidéoconférence avec Microsoft Teams.

Nous demandons aux créanciers qui souhaitent assister à l'Assemblée de remplir le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner par courriel à l'adresse suivante: reclamations@richter.ca **au plus tard le 12 juin 2026 à 17 heures** (heure de Montréal).

Pour les créanciers, ou leurs représentants, qui se seront inscrits, vous recevrez par courriel un lien qui vous permettra d'assister à l'Assemblée. Veuillez noter que seuls ceux qui se seront inscrits pourront assister à l'Assemblée.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'Assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la Proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'Assemblée. Si la Proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603
reclamations@richter.ca

Richter Inc.
1981 McGill College
Montréal, QC H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(English – over)

Avis est donné que, si la Proposition est acceptée par les créanciers, une demande sera faite au tribunal, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., bureau 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6, le 22 juin 2026, à : 8 h 45, en vue de faire approuver la Proposition de Boutique le Pentagone Inc.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'Assemblée doivent nous être remis au préalable.

Daté le 28 mai 2026, à Montréal en la province de Québec.

Richter Inc.
Syndic à la proposition de
Boutique le Pentagone Inc.

RICHTER

CANADA
Province of Quebec
District of: Quebec
Division No.: 01-Montréal
Court No.: 500-11-066597-259
Estate No.: 41-3311669

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

**Notice of Proposal to Creditors and
Notice of Hearing of Application for Court Approval of Proposal**
(Section 51 and Paragraph 58(b) of the Act)

**In the Matter of the Proposal of
Boutique le Pentagone Inc.
of the City of Montréal
in the Province of Québec**

Take notice that Boutique le Pentagone Inc. (the “Debtor”) of the City of Montréal in the Province of Québec has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act*.

A copy of the following documents is posted on Richter Inc. at the following address:
<https://www.richter.ca/insolvencycase/boutique-le-pentagone-inc-2/>

- Condensed statement of the Debtor’s assets and liabilities.
- List of the creditors affected by the Proposal and whose claims amount to \$250 or more.
- Proof of claim, voting and proxy forms.
- Registration form to the creditors’ meeting.
- Proposal; and
- Report of the Proposal Trustee on the financial situation of the Debtor and on the Proposal.

A meeting of the creditors will be held on **June 15, 2026, at 11:00 AM** (“Meeting”), by videoconference with Microsoft Teams.

We ask creditors who wish to attend the Meeting to complete the attached registration form and return it by email to the following email address: claims@richter.ca, **no later than 5:00 PM (Montréal time) on June 12, 2026**.

For creditors, or their representatives, who have registered, you will receive a link by email which will allow you to attend the Meeting. Please note that only those who have registered will be able to attend the Meeting.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the Meeting may by resolution accept the Proposal either as made or as altered or modified at the Meeting. If so accepted and if approved by the court the Proposal is binding on all the creditors or the class of creditors affected.

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751
F. 514.934.8603
claims@richter.ca

Richter Inc.
1981 McGill College
Montréal, QC H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

(Français – recto)

Take notice that, if the Proposal is accepted by the creditors, an application will be made to the court, Cour Supérieure – Montréal, Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame E., room 1.140, Montréal QC Canada H2Y 1B6, on June 22, 2026, at 8:45 AM, to approve the Proposal of Boutique le Pentagone Inc.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the Meeting must be lodged with us prior to the commencement of the Meeting.

Dated at Montréal in the Province of Québec, May 28, 2026.

Richter Inc.
Proposal Trustee of
Boutique le Pentagone Inc.

District de: Québec
 No division: 01 - Montréal
 No cour: 500-11-066597-259
 No dossier: 41-3311669

original modifié

-- FORMULAIRE 78 --
 Bilan - proposition déposée par une entité
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
 Boutique le Pentagone Inc.
 de la ville de Montréal
 dans la province de Québec

Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 28 mai 2026. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle faite par un administrateur autorisé, si le failli ou le débiteur est une personne morale, ou par le failli ou le débiteur dans les autres cas.

Donnez les raisons des difficultés financières du failli ou du débiteur (choisissez toutes les options qui s'appliquent et donnez des détails) :

- | | | | | |
|--|---|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Conditions du marché défavorables; | <input type="checkbox"/> Variation du taux de change; | <input type="checkbox"/> Récession; | <input checked="" type="checkbox"/> Mauvais résultats financiers; | <input type="checkbox"/> Problèmes judiciaires (veuillez préciser); |
| <input type="checkbox"/> Manque de financement ou de capitaux; | <input type="checkbox"/> Compétition; | <input type="checkbox"/> Restrictions réglementaires; | <input type="checkbox"/> Catastrophe naturelle; | <input type="checkbox"/> Augmentation du coût des affaires; |
| <input type="checkbox"/> Augmentation des coûts fixes; | <input type="checkbox"/> Mauvais modèle d'affaires ou problème d'infrastructures; | <input type="checkbox"/> Échec de campagne de publicité; | <input type="checkbox"/> Problèmes personnels; | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser); |
| <input type="checkbox"/> Mauvaise gestion; | <input type="checkbox"/> Erreur de comptabilité; | <input type="checkbox"/> Dettes fiscales; | <input type="checkbox"/> Main d'œuvre; | |

Détails pertinents :

Actif <small>(total de la liste de l'actif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)</small>	Passif <small>(total de la liste du passif tel que déclaré et estimé par le failli ou le débiteur)</small>
1. Espèces 173,889.70	1. Créanciers garantis 1,495,889.70
2. Dépôts en institutions financières 0.00	2. Créanciers privilégiés, sûretés et charges prioritaires 0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances	3. Créanciers non garantis 7,126,588.66
Total 0.00	4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres
Estimation des créances qui peuvent être réalisées 0.00	pouvant être 0.00
4. Inventaire 1,234,000.00	Total du passif 8,622,478.36
5. Aménagements, etc. 0.00	
6. Bétail 0.00	Surplus 7,126,588.66
7. Machines et outillage 88,000.00	
8. Immeubles et biens réels 0.00	
9. Ameublement 0.00	
10. Actifs incorporels (propriétés intellectuelles, permis, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.) 0.00	
11. Véhicules 0.00	
12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.) 0.00	
13. Autres biens 0.00	
Total des lignes 1 à 13 1,495,889.70	
Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :	
Montant du capital souscrit 0.00	
Montant du capital payé 0.00	
Solde souscrit et impayé 0.00	
Estimation du solde qui peut être réalisé 0.00	
Total de l'actif 1,495,889.70	
Déficit -7,126,588.66	
Valeur totale de l'actif se trouvant à l'extérieur du Canada inclus aux lignes 1 à 13 0.00	

District of: Quebec
 Division No. 01 - Montréal
 Court No. 500-11-066597-259
 Estate No. 41-3311669

-- Form 78 --

Statement of Affairs (Corporate Proposal)
 (Subsection 49(2) and Paragraph 158(d) of the Act / subsections 50(2) and 62(1) of the Act)

In the Matter of the Proposal of
 Boutique le Pentagone Inc.
 of the City of Montréal
 in the Province of Québec

To the debtor:

You are required to carefully and accurately complete this form and the applicable attachments showing the state of your affairs on the date of the filing of your proposal (or notice of intention, if applicable), on the 28th day of May 2026. When completed, this form and the applicable attachments will constitute the Statement of Affairs and must be verified by oath or solemn declaration by a duly authorized director, if the debtor is a corporation, or by yourself, in other cases..

Give reasons for the bankrupt's/debtor's financial difficulty (Select all that apply and provide details):

- | | | | | |
|---|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Negative market conditions; | <input type="checkbox"/> Foreign Exchange Fluctuations; | <input type="checkbox"/> Economic Downturn; | <input checked="" type="checkbox"/> Poor Financial Performance; | <input type="checkbox"/> Legal Matters (Provide details); |
| <input type="checkbox"/> Lack of Working Capital/Funding; | <input type="checkbox"/> Competition; | <input type="checkbox"/> Legislated or Regulatory Restrictions; | <input type="checkbox"/> Natural Disaster; | <input type="checkbox"/> Increased Cost of Doing Business; |
| <input type="checkbox"/> Overhead Increasing; | <input type="checkbox"/> Faulty Infrastructure or Business Model; | <input type="checkbox"/> Unsuccessful Marketing Initiatives; | <input type="checkbox"/> Personal Issues; | <input type="checkbox"/> Poor Management; |
| <input type="checkbox"/> Faulty Accounting; | <input type="checkbox"/> Tax Liabilities; | <input type="checkbox"/> Labour; | <input type="checkbox"/> Other (Please specify). | |

Provide relevant details:

ASSETS

(totals from the list of assets as stated and estimated by bankrupt/debtor)

1. Cash on hand		173,889.70
2. Deposits in financial institutions		0.00
3. Accounts receivable and other receivables		
Total amount	0.00	
Estimated realizable value	0.00	0.00
4. Inventory		1,234,000.00
5. Trade fixtures, etc.		0.00
6. Livestock		0.00
7. Machinery and equipment		88,000.00
8. Real property or immovables		0.00
9. Furniture		0.00
10. Intangible assets (intellectual properties, licences, cryptocurrencies, digital tokens, etc.)		0.00
11. Vehicles		0.00
12. Securities (shares, bonds, debentures, etc.)		0.00
13. Other property		0.00

Total of lines 1 to 13 1,495,889.70

If debtor is a corporation, add:

Amount of subscribed capital	0.00	
Amount paid on capital	0.00	
Balance subscribed and unpaid	0.00	
Estimated to produce	0.00	0.00

Total assets 1,495,889.70

Deficiency -7,126,588.66

Total value of assets located outside
 Canada included in lines 1 to 13 0.00

LIABILITIES

(totals from the list of liabilities as stated and estimated by bankrupt/debtor)

1. Secured creditors	1,495,889.70
2. Preferred creditors, securities, and priorities	0.00
3. Unsecured creditors	7,126,588.66
4. Contingent, trust claims or other liabilities estimated to be provable for	0.00
Total liabilities	8,622,478.36
Surplus	7,126,588.66

FORM 78 -- Suite

Liste de l'actif

Organisez la liste par Genre d'élément d'actif et numérotez consécutivement.

N°	Genre d'élément d'actif ¹	Adresse ou emplacement	Biens à l'extérieur du Canada	Détails	Pourcentage du droit du failli ou du débiteur	Valeur totale du droit du failli ou du débiteur	Montant estimé pouvant être réalisé	Valeur de rachat ou surplus	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
01	Espèces	n/a	<input type="checkbox"/>	Espèces en main - Chequing - Banque de Montréal	100.00	173,889.70	173,889.70	0.00	<input type="checkbox"/>
101	Inventaire	n/a	<input type="checkbox"/>	Biens de l'entreprise - Inventaire - Inventaire	100.00	1,234,000.00	1,234,000.00	0.00	<input type="checkbox"/>
102	Machines et outillage	n/a	<input type="checkbox"/>	Biens de l'entreprise - Machinerie - équipements	100.00	88,000.00	88,000.00	0.00	<input type="checkbox"/>
Total						1,495,889.70	1,495,889.70		

Choisir une option par item : Espèces; Dépôts en institutions financières; Comptes à recevoir et autres créances; Inventaire; Aménagements, etc.; Béta; Machines et outillage; Immeuble résidentiel localif; Immeuble commercial; Immeuble industriel; Terrain; Équipement industriel immobilisé; Autre immeuble ou bien réel; Ameublement; Actifs incorporels (propriété intellectuelle, brevets, cryptomonnaies, jetons d'actifs numériques, etc.); Véhicules; Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures, etc.); Lettre de change, billet à ordre, etc.; Crédits fiscaux; Autres biens.


Eric Chelita

28-mai-2026

Date

FORM 78 -- Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation				Actif garantisant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamation de fiduciaire ou autres				
1	152810 CANADA INC.	210-690 BOUL LAURE SEPT-ILE S QC G4R4N8	Comptes à payer			5,202.32	0.00	0.00	0.00	5,202.32		0.00	<input type="checkbox"/>
2	3476847 CANADA INC.	6395 CH. DE LA CÔTE DE LIESSE MONTRÉA L QC H4T 1E5	Comptes à payer			6,257.01	0.00	0.00	0.00	6,257.01		0.00	<input type="checkbox"/>
3	514 SUPPLY CO.	3205 BEDFORD MONTRÉA L QC H3S 1G3	Comptes à payer			13,669.38	0.00	0.00	0.00	13,669.38		0.00	<input type="checkbox"/>
4	9137-0098 QUÉBEC INC.	218-278, ROUTE 138 ST-AUGU STIN-DE-D ESMAURE S QC G3A 2C5	Comptes à payer			6,444.01	0.00	0.00	0.00	6,444.01		0.00	<input type="checkbox"/>
5	9275-7244 QUÉBEC INC.	350-2000, BOUL. LEBOURG NEUF QUÉBEC QC G2K 0B8	Comptes à payer			33,068.22	0.00	0.00	0.00	33,068.22		0.00	<input type="checkbox"/>
6	9295-1078 QUÉBEC INC.	800-511 PLACE D'ARMES MONTREA L QC H2W2Y7	Comptes à payer			11,835.37	0.00	0.00	0.00	11,835.37		0.00	<input type="checkbox"/>
7	9295-1094 QUÉBEC INC.	800-511 PLACE D'ARMES MONTREA L QC H2W2Y7	Comptes à payer			12,206.54	0.00	0.00	0.00	12,206.54		0.00	<input type="checkbox"/>
8	9312609 CANADA INC	1207 - 555 RUE CHABANE L MONTRÉA L QC H2N 1G6	Comptes à payer			231,357.91	0.00	0.00	0.00	231,357.91		0.00	<input type="checkbox"/>

Eric Chetila

28-mai-2026

Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

No	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclama-tions de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
1	9426-5097 QUÉBEC INC.	440-800 PLACE VICTORIA, C.P.284 MONTRÉAL QC H4Z 1E8	Comptes à payer			9,164.16	0.00	0.00	0.00	9,164.16			0.00	<input type="checkbox"/>
1	9460-7942 QUÉBEC INC.	107-1500 DES ERABLES DOLBEAU -MISTASSINI QC G8L 2W7	Comptes à payer			6,125.32	0.00	0.00	0.00	6,125.32			0.00	<input type="checkbox"/>
1	9538-2677 QUÉBEC INC.	800-511 PLACE D'ARMES MONTREAL QC H2W 2Y7	Comptes à payer			12,996.27	0.00	0.00	0.00	12,996.27			0.00	<input type="checkbox"/>
2	AGC SERRURIER 2010 INC.	1255, RUE SHERBROOKE MAGOG QC J1X 2T2	Comptes à payer			491.52	0.00	0.00	0.00	491.52			0.00	<input type="checkbox"/>
3	AGENCE DU REVENU DU CANADA	SHAWINIGAN-SUD NATIONAL VER. AND COLL CTRE 4695 SHAWINIGAN-SUD BLVD SHAWINIGAN QC G9P 5H9	Impôts d'entreprise			29,409.91	0.00	0.00	0.00	29,409.91			0.00	<input type="checkbox"/>
1	ALAIN LAVALLÉE RÉFRIGÉRATION	5280, AVENUE DE PRÉVOST SHAWINIGAN QC G9N 8K3	Comptes à payer			172.46	0.00	0.00	0.00	172.46			0.00	<input type="checkbox"/>
1	ALEANZA RECRUTE-MENT DURABLE	500-325 RUE DE L'ESPINA Y QUÉBEC QC G1L 2J2	Comptes à payer			5,978.70	0.00	0.00	0.00	5,978.70			0.00	<input type="checkbox"/>

Eric Chatila

28-mai-2026

Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
16	ALLIANZ TRADE Attn: ILAN SCHWARZ	2810-1155 RENE-LEV ESQUE O. MONTREAL QC H3B 2L2	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
17	ALSCO CORP.	1150 RUE DES ARDENNES QUÉBEC QC G1N 4J3	Comptes à payer			493.88	0.00	0.00	0.00	493.88			0.00	<input type="checkbox"/>
18	AMAZON CA	C/O TH1120C PO BOX 4283 POSTAL STATION A TORONTO ON M5W5W6	Comptes à payer			5,371.01	0.00	0.00	0.00	5,371.01			0.00	<input type="checkbox"/>
19	ANDRE MORIN INC	1375, RUE FRANK-CAREL LOC 29 QUÉBEC QC G1N2E7	Comptes à payer			3,669.55	0.00	0.00	0.00	3,669.55			0.00	<input type="checkbox"/>
20	ARSENAL MEDIA INC.	654, 6E RUE EST DÉGELIS QC G5T 1Y1	Comptes à payer			18,699.55	0.00	0.00	0.00	18,699.55			0.00	<input type="checkbox"/>
21	AUTOPROJL PNEUS ET MECANIQUE INC	614 DES ÉRABLES ST-ÉLZEAR QC G0S2J2	Comptes à payer			923.75	0.00	0.00	0.00	923.75			0.00	<input type="checkbox"/>
22	BANQUE DE MONTREAL Attn: NADIA D'ONOFRIO	105, RUE ST-JACQUES 5e ETAGE MONTREAL QC H2Y 1L6	Prêts bancaires (excepté les hypothèques sur les biens immeubles)		27-mai-2026	944,926.95	1,495,889.70	0.00	0.00	2,440,816.65	101,110,110.2		-944,926.95	<input type="checkbox"/>
23	BANQUET BAILLARGEON COSMOS TRAITÉUR INC.	1975, FRANK-CARREL, PORTE 2 QUÉBEC QC G1N 2E6	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>



Eric Chatila

28-mai-2026
Date

FORM 78 -- Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Acif garantisssant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privéligée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamation de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
4	BASIC ELEMENTS GROUP Attn: Claude Benouaid	101-9250 Meilleur Street Montréal QC H2N 1N5	Comptes à payer			24,254.15	0.00	0.00	0.00	24,254.15			0.00	<input type="checkbox"/>
5	BEAUWARD IMMOBILIER INC.	6010-430, RUE ARTHUR-SAUVÉ SAINT-EUSTACHE QC J7R 6V7	Comptes à payer			5,255.16	0.00	0.00	0.00	5,255.16			0.00	<input type="checkbox"/>
5	BEST SELLER (4264134 CANADA INC.)	225 A DE LIEGE OUEST MONTREAL QC H2P 1H4	Comptes à payer			406,209.41	0.00	0.00	0.00	406,209.41			0.00	<input type="checkbox"/>
7	BLACK BULL	200 - 9500 MEILLEUR MONTREAL QC H2N 2B7	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
5	BRASSARD BURO INC	2747, RUE WATT QUÉBEC QC G1P3X3	Comptes à payer			378.89	0.00	0.00	0.00	378.89			0.00	<input type="checkbox"/>
3	BTB MEGA CENTRE RIVE-SUD INC.	315-825, BOUL. LEBOURG NEUF QUÉBEC QC G2J 0B9	Comptes à payer			9,444.63	0.00	0.00	0.00	9,444.63			0.00	<input type="checkbox"/>
3	CANAC	5355 BOUL DES GRADINS QUÉBEC QC G2J 1C8	Comptes à payer			1,906.49	0.00	0.00	0.00	1,906.49			0.00	<input type="checkbox"/>
1	CANADIAN AUSTIN GROUP HOLDING S ULC	3841, RUE BLAIN QUÉBEC QC G2B 3Z6	Comptes à payer			2,227.66	0.00	0.00	0.00	2,227.66			0.00	<input type="checkbox"/>
2	CARREFOUR CENTRE LES RIVIÈRES INC.	4225, BOUL. DES FORGES TROIS-RIVIÈRES QC G8Y 1W2	Loyer non payés			10,473.16	0.00	0.00	0.00	10,473.16			0.00	<input type="checkbox"/>


Eric Châtia

28-mai-2026
Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
33	CARREFOUR RIVIÈRE-DU-LOUP INC.	419 BOULEVARD JESSOP RIMOUSKI QC G5L 7Y5	Loyer non payés			12,234.85	0.00	0.00	0.00	12,234.85			0.00	<input type="checkbox"/>
34	CENTRE COMMERCIAL MANICOUAGAN	600 BOUL. LAFLECHE BAIE-COMEAU QC G5C 2X8	Loyer non payés			3,701.49	0.00	0.00	0.00	3,701.49			0.00	<input type="checkbox"/>
35	CENTRE DE L'ESTRIE INC.	100-3050 BOUL DE PORTLAND SHERBROOKE QC J1L 1K1	Loyer non payés			6,237.75	0.00	0.00	0.00	6,237.75			0.00	<input type="checkbox"/>
36	CHOUETTE MÈNAGE MS INC.	1236 RUE ESKERS QUÉBEC QC G3K2J2	Comptes à payer			2,293.94	0.00	0.00	0.00	2,293.94			0.00	<input type="checkbox"/>
37	CINTAS CANADA LIMITEE	P.O. BOX 4372 STN A TORONTO ON M5W 0J2	Comptes à payer			439.53	0.00	0.00	0.00	439.53			0.00	<input type="checkbox"/>
38	CJMC FM100.3 RADIO DU GOLFE	170, BOULEVARD STE-ANNE EST STE-ANNE-DES-MONTS QC G4V 1N1	Comptes à payer			1,379.70	0.00	0.00	0.00	1,379.70			0.00	<input type="checkbox"/>
39	COMPAGNIE KIMWOOD LAC ST-JEAN	39-2, MONTÉE SANDY BEACH GASPÉ QC G4X 2A9	Comptes à payer			4,064.16	0.00	0.00	0.00	4,064.16			0.00	<input type="checkbox"/>
40	COMPLEXE COMMERCIAL CHARLES-BOURG INC.	8500 BOULEVARD HENRI-BOURASSA QUÉBEC QC G1G 5X1	Loyer non payés			9,976.67	0.00	0.00	0.00	9,976.67			0.00	<input type="checkbox"/>



Eric Chatila

28-mai-2026

Date

FORM 78 -- Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantisant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamaions de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
1	COMPLEXE COMMERCIAL RIMOUSKI INC.	419 BOULEVARD JESSOP RIMOUSKI QC G5L 7Y5	Loyer non payés			17,060.73	0.00	0.00	0.00	17,060.73			0.00	<input type="checkbox"/>
2	COMPLEXE FRONTENAC INC.	805 BOULEVARD FRONTENAC E. THETFORD MINES QC G6G 6L5	Loyer non payés			18,099.24	0.00	0.00	0.00	18,099.24			0.00	<input type="checkbox"/>
3	COMPLEXE ST-GEORGES INC.	8585, BOUL. LACROIX SAINT-GEORGES QC G5Y 5L6	Loyer non payés			92,460.76	0.00	0.00	0.00	92,460.76			0.00	<input type="checkbox"/>
4	COOK SERRURIER	2252, AVENUE ST-MARC SHAWINIGAN QC G9N 2J5	Comptes à payer			215.98	0.00	0.00	0.00	215.98			0.00	<input type="checkbox"/>
5	COOL AIR SERVICE INC.	319, CHEMIN DU ROY ST-AUGUSTIN-DES-ESMAURES QC G3N0K6	Comptes à payer			1,060.07	0.00	0.00	0.00	1,060.07			0.00	<input type="checkbox"/>
3	COOPÉRATIVE RADIO RESTIGOUCHE LTÉE	C.P. 2561 1991, AVENUE DES PIONNIERS BALMORAL NB E8E 2W7	Comptes à payer			676.81	0.00	0.00	0.00	676.81			0.00	<input type="checkbox"/>
7	CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOULON	700-4060, RUE STE-CATHERINE OUEST MONTRÉAL QC H3Z 2Z3	Loyer non payés			6,706.32	0.00	0.00	0.00	6,706.32			0.00	<input type="checkbox"/>



Eric Chatila

28-mai-2026

Date

FORM 78 - Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamation de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
48	CPS SERIGRAPHIE INC.	C-1510 RUE SEMPLE QUEBEC QC G1N 4B4	Comptes à payer			27,822.91	0.00	0.00	0.00	27,822.91			0.00	<input type="checkbox"/>
49	CUSTOM LEATHER CANADA LIMITED	460, BINGEMANS CENTRE DRIVE KITCHENER ON N2B 3X9	Comptes à payer			14,404.97	0.00	0.00	0.00	14,404.97			0.00	<input type="checkbox"/>
50	ECO7 DISTRIBUTION INC.	555 CHABANEL OUEST #704 MONTRÉAL QC H2N 2H7	Comptes à payer			60,849.19	0.00	0.00	0.00	60,849.19			0.00	<input type="checkbox"/>
51	EMBALLAGES LP AUBUT INC.	PARC ST-MALO 1135, RUE TAILLON QUÉBEC QC G1N 4G7	Comptes à payer			1,382.97	0.00	0.00	0.00	1,382.97			0.00	<input type="checkbox"/>
52	EMPLOYÉS	5203, RUE FAIRWAY MONTREAL QC H8T 3K8	Salaires non payés			408,585.40	0.00	0.00	0.00	408,585.40			0.00	<input type="checkbox"/>
53	EXPRESS C.T.M.A LTÉE	435 CHEMIN AVILA-ARSENEAU CAP-AUX-MEULES QC G4T1J3	Comptes à payer			1,605.26	0.00	0.00	0.00	1,605.26			0.00	<input type="checkbox"/>
54	FI CAP-ROUGE S.E.C.	350-2000 BLVD LEBOURG NEUF QUÉBEC QC G2K 0B8	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
55	FOLIO MONTRÉAL	295, RUE DE LA COMMUNE OUEST MONTRÉAL QC H2Y 2E1	Comptes à payer			22,096.92	0.00	0.00	0.00	22,096.92			0.00	<input type="checkbox"/>


Eric Chatila

28-mai-2026
Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Acif garanties ant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclmations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
6	FOND DE PLACEMENT COMINAR	198-3333, RUE DU CARREFOUR QUÉBEC QC G1C 5R9	Comptes à payer			11,907.62	0.00	0.00	0.00	11,907.62			0.00	<input type="checkbox"/>
7	FREEMARK APPAREL BRANDS	5640, PARÉ MONTRÉAL QC H4P 2M1	Comptes à payer			78,777.65	0.00	0.00	0.00	78,777.65			0.00	<input type="checkbox"/>
8	FRIMAS	5237, BOULEVARD HAMEL QUEBEC QC G2E 2H2	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
9	G.M.S. EXTINGUEUR CHIMIQUE INC.	16, DE LA SEINE CANDIAC QC J5R6Y1	Comptes à payer			985.60	0.00	0.00	0.00	985.60			0.00	<input type="checkbox"/>
10	GARAGE MARCOTTE & FILS	4669, FOSSAMBAULT STE-CATHERINE-DE-LA-J-C QC G3N1T1	Comptes à payer			1,085.85	0.00	0.00	0.00	1,085.85			0.00	<input type="checkbox"/>
11	GARDA WORLD Attn: Megan Beaulieu-Trahan	100 - 9280 DU PRADO STREET SAINT-LEONARD QC H1P 3B4	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
12	GEMMAR SYSTEMS INTERNATIONAL INC.	75, QUEEN, BUREAU 6100 MONTRÉAL QC H3C 2N6	Comptes à payer			4,171.53	0.00	0.00	0.00	4,171.53			0.00	<input type="checkbox"/>
13	GERMAIN PELLETIER RLTEE	1866, RUE NOTRE-DAME, BUR 244 L'ANCIENNE-LORETTE QC G2E 3C8	Comptes à payer			9,679.46	0.00	0.00	0.00	9,679.46			0.00	<input type="checkbox"/>



Enc Chelie

28-mai-2026

Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclama-tions de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
64	GESTESS	101-17675, RUE CHARLES MIRABEL QC J7J 1L8	Comptes à payer			3,049.62	0.00	0.00	0.00	3,049.62			0.00	<input type="checkbox"/>
65	GESTION PELICANE	301, RUE EDWARD-ASSH STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER QC G3N 1A3	Prêts entre entreprises liées			2,224,255.43	0.00	0.00	0.00	2,224,255.43			0.00	<input type="checkbox"/>
66	GRAPHIC A IMPRESSION INC.	150-1670 RUE SEMPLE QUÉBEC QC G1N 4B8	Comptes à payer			1,665.19	0.00	0.00	0.00	1,665.19			0.00	<input type="checkbox"/>
67	GUESS CANADA CORP. #B9122	8275, 19TH AVENUE MONTRÉAL QC H1Z 4K2	Comptes à payer			114,660.43	0.00	0.00	0.00	114,660.43			0.00	<input type="checkbox"/>
68	HYDRO-SHERBROOKE	1800- RUE ROY SHERBROOKE QC J1K1B6	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
69	IMMEUBLES ST-ÉDOUARD INC.	40 RUE DES GRANDS-LACS SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES QC G3A 2E6	Loyer non payés			13,036.59	0.00	0.00	0.00	13,036.59			0.00	<input type="checkbox"/>
70	INVESTISSEMENT MORGUARD LTD	401, BOULEVARD LABELLE ROSEMÉRE QC J7A 3T2	Loyer non payés			8,078.71	0.00	0.00	0.00	8,078.71			0.00	<input type="checkbox"/>
71	JACQUES VÉZINA	138, FERNAND-SÉGUIN RIMOUSKI QC G5M 0W2	Comptes à payer			58.90	0.00	0.00	0.00	58.90			0.00	<input type="checkbox"/>



Eric Chetila

28-mai-2026

Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
2	KIMWOOD CARREFOUR ALMA	1324 BOUL. TALBOT CHICOUTIMI QC G7H 4B8	Loyer non payés			7,333.73	0.00	0.00	0.00	7,333.73			0.00	<input type="checkbox"/>
3	KIMWOOD CARREFOUR JEANNOIS	1221 BOUL. MARCOTTE ROBERVAL QC G8H 3B8	Loyer non payés			10,497.26	0.00	0.00	0.00	10,497.26			0.00	<input type="checkbox"/>
4	KIMWOOD LAC ST-JEAN 2023 ULC	500-109, AVENUE DU DOCTEUR G DAIGNEAULT CHANDLER QC G0C 1K0	Loyer non payés			9,032.73	0.00	0.00	0.00	9,032.73			0.00	<input type="checkbox"/>
5	KIMWOOD LAC ST-JEAN GAL JONQ	1221, BOUL. MARCOTTE ROBERVAL QC G8H 3B8	Loyer non payés			8,740.48	0.00	0.00	0.00	8,740.48			0.00	<input type="checkbox"/>
6	KOLOSSA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE Attn: Jean-Sebastien Adem	159, 41E RUE OUEST, LOCAL 201 QUEBEC QC G1H 0C1	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
7	L'ASSOCIATION DES MARCHANDS	597 DU PHARE-EST MATANE QC G4W 4L6	Loyer non payés			142.80	0.00	0.00	0.00	142.80			0.00	<input type="checkbox"/>
8	L'ASSOCIATION DES MARCHANDS	633 RUE COMMERCIALE LOCAL 10 TÉMISCOUATA-SUR-LE-LAC QC G0L1E0	Loyer non payés			142.80	0.00	0.00	0.00	142.80			0.00	<input type="checkbox"/>



Eric Chetila

28-mai-2026

Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
79	L'ASSOCIATION DES MARCHANDS	350-2000 LEBOURG NEUF QUÉBEC QC G2K0B8	Loyer non payés			451.82	0.00	0.00	0.00	451.82			0.00	<input type="checkbox"/>
80	L'ASSOCIATION DES MARCHANDS	312 CHEMIN VAL-D'AMOUR CAMPBELLTON NB E3N 3H3	Loyer non payés			87.18	0.00	0.00	0.00	87.18			0.00	<input type="checkbox"/>
81	LAVAGE DE VITRES	11-2190, CHEMIN DU FLEUVE LÉVIS QC G6W 1Y6	Comptes à payer			34.49	0.00	0.00	0.00	34.49			0.00	<input type="checkbox"/>
82	LES EMBALLAGES CARROUSSEL INC.	905, RUE PHILIPPE PARADIS QUÉBEC QC G1N 4E3	Comptes à payer			1,313.01	0.00	0.00	0.00	1,313.01			0.00	<input type="checkbox"/>
83	LES ENTREPRISES DELECTRICITE JMN INC.	19 RUE DURETTE MATANE QC G4W 0J5	Comptes à payer			734.77	0.00	0.00	0.00	734.77			0.00	<input type="checkbox"/>
84	LES IMMEUBLES PLAISANCE INC.	1011 CHEMIN DE LA VERNIERE, SUITE 100 ETANG-DU-NORD QC G4T 3C8	Loyer non payés			20,575.09	0.00	0.00	0.00	20,575.09			0.00	<input type="checkbox"/>
85	LES MAUVAIS GARÇONS INC.	400-325 5E RUE QUÉBEC QC G1L 2R8	Comptes à payer			13,762.52	0.00	0.00	0.00	13,762.52			0.00	<input type="checkbox"/>
86	LES MODES THT (V&X)	803-333 CHABANE L W MONTREAL QC H2N 2E7	Comptes à payer			108,612.45	0.00	0.00	0.00	108,612.45			0.00	<input type="checkbox"/>


Eric Chetila

28-mai-2026
Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclama-tions de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
7	LES SERVICES FRIMAS INC.	100-5237, BOUL HAMEL QUÉBEC QC G2E 2H2	Comptes à payer			138,74	0,00	0,00	0,00	138,74			0,00	<input type="checkbox"/>
8	LES SOLUTIONS WHO-EB	233, RUE DU VILLIEU LÉVIS QC G7A 5J7	Comptes à payer			160,98	0,00	0,00	0,00	160,98			0,00	<input type="checkbox"/>
9	LOGIPAC	120-2100 RUE KING OUEST SHERBROOKE QC J1J 2E8	Comptes à payer			4,427,95	0,00	0,00	0,00	4,427,95			0,00	<input type="checkbox"/>
0	LOIS CANADA	200 - 9500 MEILLEUR MONTRÉAL QC H2N2B7	Comptes à payer			310,630,13	0,00	0,00	0,00	310,630,13			0,00	<input type="checkbox"/>
1	LUMISOLUTION INC.	162, AVE DU SACRÉ-COEUR QUÉBEC QC G1N 2W2	Comptes à payer			1,398,01	0,00	0,00	0,00	1,398,01			0,00	<input type="checkbox"/>
2	MAJCOAP PAREL	100-1200 JULES POITRAS VILLE ST-LAURENT QC H4N 1X7	Comptes à payer			82,179,38	0,00	0,00	0,00	82,179,38			0,00	<input type="checkbox"/>
3	MALLETTE SENCRL	200-3075 CHEMIN DES QUATRE-BOURGEOIS QUÉBEC QC G1W 5C4	Comptes à payer			5,956,18	0,00	0,00	0,00	5,956,18			0,00	<input type="checkbox"/>
4	MANITOU LIN TRANSPORT INC.	PO BOX 390 GORE BAY ON POP1H0	Comptes à payer			539,60	0,00	0,00	0,00	539,60			0,00	<input type="checkbox"/>
5	MICROCOM "M" INC	3710 BOUL WILFRID-HAMEL QUÉBEC QC G1P 2J2	Comptes à payer			847,67	0,00	0,00	0,00	847,67			0,00	<input type="checkbox"/>


Eric Chénier

28-mai-2026

Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
96	MILLER THOMSON S.E.N.C.R.L.	AVS ALAIN PAQUET 3700-1000, RUE DE LA GAUCHETIERE O. MONTREAL QC H3B 4W5	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
97	MINT PERFORMANCE NUMÉRIQUE Attn: Pierre-Olivier Verret	100-50, RUE SAINT-CHARLES O LONGUEUIL QC J4H 1C6	Comptes à payer			11,750.45	0.00	0.00	0.00	11,750.45			0.00	<input type="checkbox"/>
98	MODEXTIL INC. Attn: Bernard Lebovits	5525 RUE PARE MONTREAL QC H4P 1P7	Comptes à payer			65,190.89	0.00	0.00	0.00	65,190.89			0.00	<input type="checkbox"/>
99	MONT BELAIR	1780, AVE DE LA MONTAGNE OUEST QUÉBEC QC G3K 0A8	Comptes à payer			111.00	0.00	0.00	0.00	111.00			0.00	<input type="checkbox"/>
100	MONTEZ VICTORIA VILLE REALTY	1111, BOUL. JUTRAS EST VICTORIA VILLE QC G6S 1C1	Comptes à payer			526.60	0.00	0.00	0.00	526.60			0.00	<input type="checkbox"/>
101	NATIONEX	5155, JOHN MOLSON QUÉBEC QC G1X 3X4	Comptes à payer			49,414.72	0.00	0.00	0.00	49,414.72			0.00	<input type="checkbox"/>
102	NORTON ROSE CANADA LLP	1500-2828, BOUL. LAURIER QUÉBEC QC G1V 0B9	Comptes à payer			1,811.03	0.00	0.00	0.00	1,811.03			0.00	<input type="checkbox"/>



Eric Chaila

28-mai-2026

Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantisant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclmations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
03	NRJ CONSTRUCTION 2000 INC.	3914, RTE FOSSAMBAULT STE-CATHERINE-DE-LA-J-CARTIER QC G3N 1R8	Comptes à payer			285,660.86	0.00	0.00	0.00	285,660.86			0.00	<input type="checkbox"/>
04	OXYGEN COLLECTIONS	495 PORT ROYAL QUÉBEC MONTRÉAL QC H3L 2C2	Comptes à payer			64,179.05	0.00	0.00	0.00	64,179.05			0.00	<input type="checkbox"/>
05	PARAFFIN STORE LIMITED	4-5810 AMBLER DRIVE MISSISSAUGA ON L4W 4J5	Comptes à payer			116,432.72	0.00	0.00	0.00	116,432.72			0.00	<input type="checkbox"/>
06	PEDROSPORT	4455, RUE D'IBERVILLE MONTRÉAL QC H2H 2L7	Comptes à payer			7,076.40	0.00	0.00	0.00	7,076.40			0.00	<input type="checkbox"/>
07	PLACE DU COMMERCE STE-CATHERINE	203-11, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE BAIE ST-PAUL QC G3Z1M1	Loyer non payés			2,955.78	0.00	0.00	0.00	2,955.78			0.00	<input type="checkbox"/>
08	PLAZA 2024	500, SACRÉ-COEUR QUÉBEC ALMA QC G8B 1M1	Loyer non payés			12,702.74	0.00	0.00	0.00	12,702.74			0.00	<input type="checkbox"/>
09	PLAZA DE LA MAURICIE	3103 BOULEVARD ROYAL SHAWINIGAN QC G9N 7C1	Loyer non payés			5,244.67	0.00	0.00	0.00	5,244.67			0.00	<input type="checkbox"/>
10	POINT & CODE INC. Attn: Andrew Couturier, CPE	1455 C AVE DES AFFAIRES QUÉBEC QC G3J 0K8	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>


Eric Chatila

28-mai-2026
Date

FORM 78 - Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclames de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
111	PRIMARIS MANAGE MENT INC.	ITF PLACE DU ROYAUME 1401, BOUL. TALBOT CHICOUTIMI QC G7H 5N6	Loyer non payés			24,830.43	0.00	0.00	0.00	24,830.43			0.00	<input type="checkbox"/>
112	PROMENA DES DRUMMONDVILLE	755 BOUL. RENÉ-LÉVESQUE DRUMMONDVILLE QC J2C 6Y7	Loyer non payés			3,399.46	0.00	0.00	0.00	3,399.46			0.00	<input type="checkbox"/>
113	RAANGE INTERACTIVE INC.	400-6500, TRANS-CANADIAN HWY POINTE CLAIRE QC H9R 0A5	Comptes à payer			20,102.46	0.00	0.00	0.00	20,102.46			0.00	<input type="checkbox"/>
114	RALLYE IMPORTATIONS INC.	1000-433 CHABANEL OUEST MONTREAL QC H2N 2J8	Comptes à payer			276,943.05	0.00	0.00	0.00	276,943.05			0.00	<input type="checkbox"/>
115	RD INTERNATIONAL	101 MARCEL LAURIN SUITE 200 VILLE-ST-LAURENT QC H4N 2M3	Comptes à payer			102,964.74	0.00	0.00	0.00	102,964.74			0.00	<input type="checkbox"/>
116	REFRI-GILBERT INC.	3689 CHEMIN DU LAC JÉRÔME LAC KÉNOGAMI QC G8A 2M6	Comptes à payer			229.95	0.00	0.00	0.00	229.95			0.00	<input type="checkbox"/>
117	RENOVATION/ITRIERIER INC. Attn: SONIA POMERLEAU	3365 BOUL. FRONTENAC EST THETFORD-MINES QC G6H 4G3	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>


Eric Chatila

28-mai-2026
Date

FORM 78 -- Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantiissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilège ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
18	REVENU QUEBEC	C.P. 4200, SUCCURSALE PLACE-DE S.JARDINS 3, COMPLEXE DESJARDINS, SECTEUR MT2103 MONTREAL QC H5B 0B9	Impôts d'entreprise			82,178.47	0.00	0.00	0.00	82,178.47			0.00	<input type="checkbox"/>
19	ROAD RUNNER APPAREL INC.	2005 23RD AVENUE LACHINE MONTREAL QC H8T 1X1	Comptes à payer			14,417.71	0.00	0.00	0.00	14,417.71			0.00	<input type="checkbox"/>
20	RUNNERS	504-333, RUE CHABANE LOUEST MONTREAL QC H2N 2E7	Comptes à payer			38,858.67	0.00	0.00	0.00	38,858.67			0.00	<input type="checkbox"/>
21	SERVICES DE CAFÉ VAN HOUTTE INC	3000 RUE WATT, LOCAL 6 QUÉBEC QC G1X 3Y8	Comptes à payer			768.00	0.00	0.00	0.00	768.00			0.00	<input type="checkbox"/>
22	SHS SYSTEME S HAUTE SECURITÉ	1465, HALDIMAND GASPE QC G4X 2R3	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
23	SILVER WESTERN GLOVE	555 LOGAN AVE. WINNIPEG MB R3A 0S4	Comptes à payer			21,651.63	0.00	0.00	0.00	21,651.63			0.00	<input type="checkbox"/>
24	SOCIÉTÉ EN COMMANTITE GALERIES CHAGNON	1200 BOUL ALPHONS E-DESJARDINS. LÉVIS QC G6V 6Y8	Loyer non payés			3,759.23	0.00	0.00	0.00	3,759.23			0.00	<input type="checkbox"/>



Eric Chatila

28-mar-2026

Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilégiée ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclmations de fiduciaire ou autres	Montant total de la réclamation				
125	SOLUGAZ	2850-100 BOUL. WILFRID-HAMEL QUÉBEC QC G1P 2J1	Comptes à payer			2,764.87	0.00	0.00	0.00	2,764.87			0.00	<input type="checkbox"/>
126	SUGARLO AF MALL INC.	C/O 20 VIC MANAGMENT INC. 800-511 PLACE D'ARMES MONTREAL QC H2W2Y7	Loyer non payés			6,369.69	0.00	0.00	0.00	6,369.69			0.00	<input type="checkbox"/>
127	Therrien Couture Jolicoeur	300-801 GRANDE ALLEE QUEBEC QC G1S 1C1	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
128	TRANSPORT GUILBAULT INC	8000, RUE ARMAND-VIAU, SUITE 300 QUÉBEC QC G2C 2E2	Comptes à payer			4,669.11	0.00	0.00	0.00	4,669.11			0.00	<input type="checkbox"/>
129	TRIPLE 5 Attn: NADIA SCARDINO	805-555 CHABANELO MONTREAL QC H2N 2H8	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
130	TRI-PLEX	440-9600, RUE MEILLEUR E MONTRÉAL QC H2N 2E3	Comptes à payer			14,900.76	0.00	0.00	0.00	14,900.76			0.00	<input type="checkbox"/>
131	ULINE CANADA CORPORATION	BOX 3500, RPO STREETS VILLE MISSISSAUGA ON L5M 0S8	Comptes à payer			185.82	0.00	0.00	0.00	185.82			0.00	<input type="checkbox"/>


Eric Chatila

28-mai-2026
Date

FORM 78 – Suite

Liste du passif

N°	Nom du créancier ou demandeur	Adresse	Genre de passif ²	Détails	Date que le passif a été encouru ou contracté	Montant de la réclamation					Actif garantissant la créance	Raison du rang prioritaire ³	Surplus ou (déficit) estimatif de la garantie	Montants sur cette ligne ne sont qu'à titre informatif
						Non garantie	Garantie	Privilège ou prioritaire	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres	Montant total de la réclamation				
32	VIDÉOTRON LTÉE	CP 11078, SUCC. CENTRE-VILLE MONTRÉAL QC H3C5B7	Comptes à payer			4.88	0.00	0.00	0.00	4.88			0.00	<input type="checkbox"/>
33	WARWICK INTERNATIONAL INC.	14 RUE DE L'HOTEL DE VILLE WARWICK QC J0A 1M0	Comptes à payer			189,663.37	0.00	0.00	0.00	189,663.37			0.00	<input type="checkbox"/>
34	WESTERN GLOVE WORKS Attn: KIM BOYES	555 LOGAN AVENUE WINNIPEG MB R3A 0S4	Comptes à payer			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	<input type="checkbox"/>
35	X-COMPANY INC.	120 - 666, BOUL. SAINT-MARTIN WEST LAVAL QC H7M 5G4	Comptes à payer			103,410.80	0.00	0.00	0.00	103,410.80			0.00	<input type="checkbox"/>
36	XEROX CANADA LTÉE	C/O T45933 PO BOX 4578 STN A TORONTO ON M5W 0L8	Comptes à payer			337.36	0.00	0.00	0.00	337.36			0.00	<input type="checkbox"/>
Total						7,126,588.66	1,495,889.70	0.00	0.00	8,622,478.36				

Choisir une option par item : Comptes à payer; Loyer non payés; Salaires non payés; Indemnité de départ; Impôts d'entreprise; Taxes de vente; Retenues à la source sur le paie; Frais légaux et jugements; Créances subordonnées; Lettres de change, Billets à ordre; Gages; Hypothèques sur les biens immeubles; Hypothèques ou droits réels mobiliers; Convention de sûreté générale; Prêts entre entreprises liées; Prêts bancaires (excepté hypothèques sur les biens immeubles); Prêts des sociétés de crédit; Prêts d'actionnaires; Actions et capital souscrit; Autre passif ou réclamation.

Choisir une option par item avec un montant de réclamation privilégiée ou prioritaire : Fournisseur impayé; Agriculteur, pêcheur ou aquiculteur; Salaires non payés; Sommes non versées relatives aux régimes de pension; Taxes municipales; Loyer; Client du failli courtier en valeurs mobilières; Fiducie présumée pour la Couronne; Charges super prioritaires et financement intermédiaire; Engagements environnementaux; Autre.



Eric Chaila

28-mar-2026

Date

Je, Eric Chatila, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 28 mai 2026, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 28 mai 2026, à Montréal en la province de Québec.



Eric Chatila



Vicky Coupal, Commissaire à l'Assermentation
Pour la province de Québec
Expire le 23 mars 2029



CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LE FORMULAIRE 31 DE PREUVE DE RÉCLAMATION

- La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.
- Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

COORDONNÉES DU CRÉANCIER OU DE LA CRÉANCIÈRE

Les coordonnées préférées du créancier ou de la créancière pour toute correspondance concernant la réclamation.

- Cela peut être une adresse postale, un numéro de télécopieur, ou une adresse courriel.
- Plus d'un type de coordonnées peut être fourni. L'adresse postale du créancier ou de la créancière **doit** être fournie afin de permettre au ou à la SAI de distribuer les fonds de l'actif.

Nommez une personne contact à qui adresser la correspondance relative à la réclamation.

- Cela peut être le créancier lui-même ou la créancière elle-même, ou bien le nom ou le poste d'un de ses représentants ou d'une de ses représentantes.
- Un numéro de téléphone de la personne contact peut être fourni pour les communications avec le ou la SAI.

Informations additionnelles

- Le nom légal au complet du créancier ou de la créancière.

Renseignements sur le créancier ou la créancière

- Le nom complet du créancier ou de la créancière, ou de son représentant ou de sa représentante.
- La ville et la province du créancier ou de la créancière, ou de son représentant ou de sa représentante

PARAGRAPHE 1 ET 2 : ÉNONCÉ DU CRÉANCIER OU DE LA CRÉANCIÈRE

Le créancier ou la créancière, ou son représentant ou sa représentante confirme que toutes les informations concernant la réclamation du créancier ou de la créancière sont, à sa connaissance, véridiques et complètes.

- Si vous êtes un employé ou une employée, ou un représentant ou une représentante du créancier ou de la créancière, indiquez votre poste ou le titre du poste que vous occupez ainsi que le nom légal au complet de votre employeur ou de votre employeuse.
- Si le créancier ou la créancière est une société, la personne qui remplit le formulaire doit confirmer qu'elle a le pouvoir d'engager le créancier ou la créancière.

PARAGRAPHE 3 : DÉTAILS CONCERNANT LA RÉCLAMATION

- Le montant total, en dollars canadiens, dû au créancier ou à la créancière par la personne débitrice à la date de la procédure, après déduction de toute créance compensatoire à laquelle la personne débitrice a droit.
 - Si le montant dû au créancier ou à la créancière par la personne débitrice était en devises étrangères, ce montant doit être converti en monnaie canadienne.
 - Si le taux n'est pas prévu, utilisez le taux de change à la date de dépôt mentionnée ci-haut.
- Joignez toutes les pièces justificatives énonçant tous les détails pertinents afin de prouver la réclamation. Cela permet au ou à la SAI d'examiner la réclamation et de déterminer s'il convient de l'accepter ou de la rejeter.

PARAGRAPHE 4 : CONFIRMATION DU STATUT DE LA DETTE

- Indiquez si l'entièreté, une partie ou aucune part de la dette est prescrite en vertu de la loi applicable.
 - Une dette est prescrite lorsque la loi éteint la dette ou interdit à un créancier de s'adresser aux tribunaux pour la recouvrer en raison de l'écoulement d'une période de temps définie, laquelle est connue sous le nom de délai de prescription.
 - La période de temps et les conditions particulières pour qu'une dette devienne prescrite varient en fonction des circonstances et de la loi applicable. Le délai de prescription général varie habituellement entre deux et six ans pour la plupart des obligations non garanties.
 - Une dette prescrite n'est pas une réclamation prouvable en vertu de la Loi. Si vous avez une réclamation, il est recommandé d'obtenir un avis juridique pour confirmer la loi et le délai de prescription applicables à votre réclamation.

PARAGRAPHE 5 : DÉTAILS CONCERNANT LA RÉCLAMATION

- Indiquez la date (jour, mois et année) à laquelle le paiement était dû et la date (jour, mois et année) du dernier paiement fait par la personne débitrice pour la dette, le cas échéant.
- Indiquez la date de la plus récente reconnaissance de la dette par la personne débitrice, le cas échéant.
- Fournissez tous les détails pertinents quant à la dette ou à l'obligation. Par exemple, la nature et l'historique de la réclamation, quand et comment la dette ou l'obligation a été contractée, etc.

PARAGRAPHE 6 : TYPE DE RÉCLAMATION (EN VERTU DE LA LOI)

Cochez chaque catégorie qui s'applique à la réclamation ou aux réclamations et fournissez les renseignements à l'appui de celles-ci.

A. Réclamation non garantie:

- Si la réclamation est faite à l'encontre d'un courtier ou d'une courtière en valeurs mobilières, excluez tout montant réclamé au fonds commun des clients.

Ordre de priorité:

- **Si vous ne revendiquez aucun droit de priorité :**
 1. Cochez la première case et indiquez le montant pour lequel aucune priorité n'est réclamée.
- **Si vous revendiquez un droit de priorité** en vertu de l'un des alinéas 136(1) d), d.01), d.02), d.1), e), f), g) ou i) de la Loi, cochez la case correspondante et saisissez le montant pour lequel une priorité est revendiquée.
 2. **Réclamation des salariés ou salariées:** Pour des gages, salaires, commissions ou autre rémunération non versée (jusqu'à concurrence de 2000\$), pour services rendus durant les six mois précédant la date de la faillite ou de la mise sous séquestre, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)d) de la Loi. Les détails de cette réclamation doivent également être fournis à la catégorie E.
 - 3.,4. **Réclamation d'un créancier ou d'une créancière garantie:** Pour la somme non versée à la suite de la réalisation de la garantie en raison de la sûreté prescrite relative aux salaires ou aux régimes de pension au bénéfice des employés ou employées de la personne débitrice, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)d.01) ou 136(1)d.02) de la Loi.
 5. **Réclamation d'un ex-conjoint ou d'une ex-conjointe, ou réclamations alimentaires :** Pour les pensions alimentaires non versées d'un ancien conjoint ou d'une ancienne conjointe, ou d'un enfant pour une somme forfaitaire ou payable périodiquement pour montants dus au cours de l'année précédant la faillite ou la proposition, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
 6. **Réclamation de taxes municipales:** Pour les taxes municipales non versées établies ou perçues dans les deux années précédant la faillite ou la proposition et pour lesquelles la municipalité n'a pas inscrit la créance sur les immeubles ou les biens réels de la personne débitrice, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
 7. **Réclamation d'un locateur ou d'une locatrice :** Pour les loyers non versés pour les trois mois précédant la faillite ou la proposition, ou le loyer exigible par anticipation pour les trois mois après la faillite ou la proposition, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)f) de la Loi.
 8. **Réclamation d'honoraires :** Pour les honoraires et de droits payés par un créancier ou une créancière pour toute procédure contre les biens de la personne débitrice qui ont été déposées avant la date de la faillite ou de la proposition, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
 9. **Réclamation d'un assureur ou assureuse:** Pour les réclamations d'un assureur ou d'une assureuse ayant versé des sommes pour des blessures subies par des employés ou des employées de la personne débitrice non visées par une loi sur les accidents du travail, cochez la case correspondant à l'alinéa 136(1)j) de la Loi.

Le montant total de tous les montants prioritaires doit correspondre au montant total des réclamations non garanties indiqué à la catégorie A.

B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail:

- Seulement disponible si la personne débitrice a utilisé une proposition afin de mettre un terme à un bail commercial.
- Incluez les détails de la réclamation, incluant les calculs sur lesquels celle-ci est fondée.

C. Réclamation garantie:

- Indiquez le montant de la dette garantie ainsi que les détails complets sur la garantie et la valeur à laquelle elle est évaluée au moment de remplir le formulaire.
- Incluez les copies des titres et les documents d'enregistrement.

D. Réclamation liée au stock d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur:

- Le même montant devrait figurer sur les deux lignes.
- Cette réclamation s'applique uniquement aux stocks fournis par un agriculteur ou une agricultrice, un pêcheur ou une pêcheuse, ou un aquiculteur ou une aquicultrice dans les 15 jours suivant la date de la faillite ou à laquelle un séquestre est nommé (voir la date de dépôt au paragraphe 3).
- Incluez les actes de vente et les reçus de livraison.

E. Réclamation d'un salarié:

- Si la réclamation concerne la faillite d'un l'employeur ou d'une employeuse, cochez la case correspondant au paragraphe 81.3(8) de la Loi.
 - Indiquez le montant réclamé pour les salaires non versés pour services rendus durant les six mois précédant la faillite.
- Si la réclamation concerne la nomination d'un séquestre sur les biens de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant au paragraphe 81.3(8) de la Loi.
 - Indiquez le montant réclamé pour les salaires non versés pour services rendus durant les six mois précédant la nomination du séquestre.
 - Une réclamation pour salaires non versés peut généralement bénéficier d'un droit à la priorité en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi, ce droit pouvant être déclaré à la catégorie A.

F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées:

- Cette réclamation doit être déposée par l'administrateur ou l'administratrice du régime de pension et non par l'employé ou l'employée, ou l'ancien employé ou l'ancienne employée de la personne débitrice.
- Si la réclamation concerne la faillite de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant à l'article 81.5 de la Loi.
 - Indiquez le montant réclamé pour les sommes non versées au titre du régime de pension.
- Si la réclamation concerne la nomination d'un séquestre sur les biens de l'employeur ou de l'employeuse, cochez la case correspondant à l'article 81.6 de la Loi.
 - Indiquez le montant réclamé pour les sommes non versées au titre du régime de pension.

G. Réclamation contre les administrateurs:

- Cette réclamation s'applique uniquement aux administrateurs ou administratrices d'une personne morale ayant déposé une proposition comportant une transaction ou protection contre les réclamations envers les administrateurs ou administratrices en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi.
- Un administrateur ou une administratrice d'une personne morale autre qu'une fiducie de revenu, s'entend comme toute personne exerçant les fonctions d'administrateur ou d'administratrice, indépendamment de son titre, et, dans le cas d'une fiducie de revenu, s'entend comme toute personne exerçant les fonctions de fiduciaire, indépendamment de son titre.
- Expliquez en détail la réclamation et incluez les calculs détaillés sur lesquels celle-ci est fondée.

H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli:

- Un courtier ou une courtière en valeurs mobilières fait référence à une entreprise qui achète et vend des titres, tel que des actions, des parts de fonds commun de placement, des billets, des obligations, des débetures, des contrats à terme, des instruments dérivés, pour le compte de clients ou de clientes.
- Le montant réclamé doit correspondre aux capitaux nets du client ou de la cliente :
 - Ceci représente la valeur des titres sur le compte du client ou de la cliente s'il avait été liquidé au moment de la clôture de ses opérations à la date de la faillite, moins tout montant dû par le client ou la cliente au courtier ou à la courtière en valeurs mobilières à la même date.
- Incluez les calculs détaillés sur lesquels la réclamation est fondée.

PARAGRAPHE 7 : RELATION AVEC LA PERSONNE DÉBITRICE

- Indiquer si le créancier ou la créancière est lié ou liée à la personne débitrice :
 - Des personnes sont liées si elles sont unies par les liens du sang, du mariage, d'une union de fait ou de l'adoption.
 - Les sociétés sont généralement liées aux personnes qui les contrôlent et elles sont généralement liées à d'autres sociétés contrôlées par les mêmes personnes ou celles qui font partie du même groupe de sociétés.

- Indiquer si le créancier ou la créancière avait un lien de dépendance avec la personne débitrice:
 - Un lien de dépendance réfère à une relation ou une transaction entre des personnes qui liées l'une à l'autre.
 - Les créanciers ou créancières liées à la personne débitrice son généralement réputés avoir un lien de dépendance avec cette dernière.

PARAGRAPHE 8 : PAIEMENTS ET CRÉDITS

Fournissez une liste de tous les paiements reçus par le créancier ou la créancière de la part de la personne débitrice ainsi que des crédits accordés par le créancier ou la créancière à la personne débitrice pour la période désignée.

- La période désignée:
 - Pour les personnes liées ou ayant un lien de dépendance, la période désignée est de douze mois précédant la date de dépôt au paragraphe 3.
 - Sinon, la période désignée est de trois mois avant la date de dépôt au paragraphe 3.
- Fournissez, pour la période désignée, une liste de toutes les opérations sous-évaluées de la personne débitrice auxquelles le créancier ou la créancière a participé ou dont il ou elle a connaissance.
 - Les opérations sous-évaluées comprennent toutes les transactions, soit pour des biens ou des services, pour lesquelles la personne débitrice a reçu une contrepartie manifestement inférieure à la juste valeur marchande.
- Incluez tous les détails des paiements, crédits ou opérations sous-évaluées.

PARAGRAPHE 9 : DEMANDE D'INFORMATION

Si la preuve de réclamation concerne un failli ou une faillie qui est une personne physique, vous pouvez demander de recevoir certaines informations spécifiques en cochant la case applicable.

Cochez la première case pour être avisé chaque fois que le ou la SAI examine la situation financière du failli ou de la faillie, établit de nouveau si le failli ou la faillie doit verser un montant de revenu excédentaire à l'actif en vertu du paragraphe 68(4) de la Loi et fixe le nouveau montant du versement.

Cochez la deuxième case pour recevoir une copie du rapport rempli par le ou la SAI quant à la libération du failli ou de la faillie, sachant que celui-ci inclut notamment des informations comme les raisons de la faillite, la conduite du failli ou de la faillie et autres fait pertinents.

- Le ou la SAI enverra une copie du rapport au créancier ou à la créancière en utilisant les coordonnées fournies dans la section **Coordonnées du créancier ou de la créancière**.

PARAGRAPHE 10 : SIGNATURE

La personne qui remplit le formulaire doit le signer et indiquer la localité ainsi que la date (jour, mois et année) où il a été signé.

- Signer le formulaire engage le créancier ou la créancière et atteste du fait que l'information fournie dans le formulaire est, à sa connaissance, entière, véridique et complète.
- Commet une infraction grave, tout créancier ou toute créancière qui inclut de fausses informations ou qui fait de fausses réclamations avec l'intention de frauder. L'infraction peut entraîner une amende maximale de 5000\$ et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines.

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-066597-259
No dossier: 41-3311669

- FORMULAIRE 31 -

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de
Boutique le Pentagone Inc.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec

Le créancier préfère recevoir tout avis et correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse *et/ou* numéro de télécopieur *et/ou* adresse électronique suivant(e) (une adresse postale doit être inscrite dans tous les cas) :

Adresse postale: _____
Télécopieur: _____
Adresse électronique: _____
Nom ou poste de la personne contact: _____
Numéro de téléphone de la personne contact: _____

Dans l'affaire de la proposition de Boutique le Pentagone Inc. de Montréal en la province de Québec et de la réclamation de _____, créancier.

Je, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de _____ de la province de _____, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou Je suis _____ [préciser le poste ou la fonction] de _____ [nom du créancier ou de son représentant] et que je suis autorisé à représenter et [si le créancier est une personne morale] que j'ai le pouvoir de lier le créancier du débiteur susnommé).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le débiteur était, à la date de la proposition, soit le 16 décembre 2025, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. Toute créance en devises étrangères a été convertie en monnaie canadienne au taux en vigueur à la date de la proposition.

(L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. Au meilleur de ma connaissance, cette dette n'est pas (ou cette dette est ou une partie de cette dette est) éteinte par prescription en vertu de la loi qui lui est applicable.

5. Paiement au créancier par le débiteur pour cette créance est recevable (ou le débiteur est endemeure) depuis le ____ jour de _____ et le plus récent paiement au créancier par le débiteur pour cette créance, si quelque paiement a été effectué, a été fait le ____ jour de _____ *et/ou* que la plus récente renonciation au bénéfice de la prescription ou du temps écoulé a été faite le ____ jour de _____ dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris de son historique, de toute renonciation ou de toute action en justice y étant reliée).

6. *(Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises).*

A. Réclamation non garantie au montant de _____ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d) de la Loi (complétez le paragraphe 6. E. ci-dessous.)

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-066597-259
No dossier: 41-3311669

FORMULAIRE 31 --- Suite

Dans l'affaire de la proposition de
Boutique le Pentagone Inc.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec

- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.01) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.02) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)d.1) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)e) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)f) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)g) de la Loi.
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'alinéa 136(1)i) de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire).

- B. Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- C. Réclamation garantie au montant de _____ \$**

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie).

Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

- D. Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. Réclamation d'un salarié au montant de _____ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$

- F. Réclamation d'un régime de pension pour sommes qui n'ont pas été versées au montant de _____ \$**

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$

- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$

- G. Réclamation contre les administrateurs au montant de _____ \$**

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

- H. Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____ \$**

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-066597-259
No dossier: 41-3311669

FORMULAIRE 31 --- Fin

Dans l'affaire de la proposition de
Boutique le Pentagone Inc.
de la ville de Montréal
dans la province de Québec

7. Au meilleur de ma connaissance, je _____(suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé _____(est/n'est pas)) lié au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.

8. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon l'article 2 de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des << personnes liées >> au sens de l'article 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie à l'article 2 de la Loi.
(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

9. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la Loi, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Avertissement : Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

Daté le _____ jour de _____, à _____.

Signature du créancier ou de son représentant

RICHTER

CANADA
Province de Québec
District de : Québec
No division : 01-Montréal
No cour : 500-11-066597-259
No dossier : 41-3311669

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

FORMULAIRE DE VOTATION (proposition déposée en vertu de la section I) (alinéa 51(1)f) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition
Boutique le Pentagone Inc.

Je, _____, créancier
(ou Je, _____, représentant de _____ créancier)
de _____ (nom de la ville), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la
somme de _____ \$, demande au syndic agissant relativement à la proposition de **Boutique
le Pentagone Inc.**, de consigner mon vote _____ (en faveur de ou contre) l'acceptation de la
proposition faite le 28 mai 2026.

Daté le ____ jour de _____ 202__.

Nom du créancier (personne physique)
(Veuillez écrire en lettres moulées)

Signature du créancier (personne physique)

Signature du témoin

- OU -

Nom du créancier (personne morale)
(Veuillez écrire en lettres moulées)

Signature du créancier (personne morale)

Signature du témoin

Nom et titre du signataire autorisé
(Veuillez écrire en lettres moulées)

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
À L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS**

*Dans l'affaire de la proposition de
Boutique le Pentagone Inc.*

Nom du créancier : _____

Nom du représentant du créancier : _____

Adresse courriel : _____

Numéro de téléphone : _____

Signature : _____

Veillez noter que pour participer à l'assemblée des créanciers, vous devez transmettre ce formulaire au syndic par courriel à l'adresse suivante : reclamations@richter.ca au plus tard à 17 h 00 (heure de Montréal) le **12 juin 2026**, afin que les instructions pour assister à l'assemblée vous soient transmises.

THIS INFORMATION SHEET IS SUPPLIED IN ORDER TO ASSIST YOU IN COMPLETING THE PROOF OF CLAIM FORM 31

- The proof of claim must be signed by the individual completing the form.
- Give the complete address (including postal code) where all notices and correspondence are to be forwarded.
- The amount on the statement of account must agree with the amount claimed on the proof of claim

CREDITOR CONTACT INFORMATION

The creditor's preferred contact details for correspondence about the claim.

- This can be a mailing address, fax number or email address. (The creditor's mailing address **must** be given to allow the LIT to distribute any estate funds)
- More than one type of contact can be provided. The LIT will then have the discretion to send correspondence by one of these options.

Name a contact person to receive correspondence about the claim.

- This can be the creditor or the name or position of a creditor representative.
- A telephone number for the contact person can be given for communication with the LIT.

Additional Details

- The full legal name of the creditor.

Creditor Information

- The full name of the creditor or creditor representative.
- The city and province of the creditor or creditor representative.

PARAGRAPHS 1 AND 2: CREDITOR STATEMENT

The creditor or creditor representative confirms that all information related to the creditor's claim is true and completed to the best of their knowledge.

- If you are an employee the creditor or a creditor representative, supply your position or job title, and the full legal name of your employer.
- If the creditor is a corporation, the person completing the form must confirm that they have the authority to bind the creditor.

PARAGRAPH 3: CLAIM DETAILS

- The full amount, in Canadian dollars, the debtor owes the creditor on the date of the proceedings, minus any counterclaims to which the debtor is entitled.
 - If the amount owing was payable in a currency other than Canadian dollars, it should be converted to Canadian dollars.
 - If there is no specified rate, use the exchange rate on the filing date provided above.
- Attach supporting documents to provide all relevant details to prove the claim. This allows the LIT to examine the claim and decide whether to allow it.

PARAGRAPH 4: CONFIRMATION OF DEBT STATUS

- Select whether all, part or none of the debt is statute-barred.
 - A debt is statute-barred when legislation extinguishes the debt or bars a creditor from taking legal action to recover on it due to the passage of time, known as the limitation period.
 - The specific conditions and the time for a debt to become statute-barred vary depending on the circumstances and relevant legislation. For most unsecured liabilities, the general limitation period is between two and six years.
 - A statute-barred debt is not a provable claim under the Act. If you have a claim, it is advisable to seek legal advice to confirm the relevant legislation and limitation period that apply to your claim.

PARAGRAPH 5: CLAIM DETAILS

- Provide the date (day, month, and year) when payment was owed and the date (day, month, and year) of the last payment made by the debtor for the debt, if any.
- Provide the date of the debtor's most recent acknowledgment of the debt, if any.
- Include all relevant details about the debt or obligation, e.g., the nature and history of the claim, how and when the debt or obligation was contracted, etc.

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751

F. 514.934.8603

claims@richter.ca

Richter Inc.

1981 McGill College
Montréal (QC) H3A 0G6

Montréal, Toronto

PARAGRAPH 6: TYPE OF CLAIM (ACCORDING TO THE ACT)

Check each applicable category for the claim or claims and include the required information and supporting documentation for each claim.

A. Unsecured Claim

- For a claim against a securities firm, omit any amount claimed against the customer pool fund.

Priority Claims

- If not claiming a right to a priority:**
 1. Check the **first** box and enter the amount for which there is no priority being claimed.
- If claiming a right to a priority** under any of paragraphs 136(1)(d), (d.01), (d.02), (d.1), (e), (f), (g) or (i) of the Act, check the corresponding box and enter the amount for which a priority is claimed.
 2. **Employee claims:** For unpaid wages, salaries, commissions or compensation of up to \$2000, for work done during the six months preceding the bankruptcy or receivership, check the paragraph 136(1)(d) box. The details of the claim must also be provided in section E.
 - 3.,4. **Secured creditor claims:** For the amount not received from the realization of the security because of the legislated security for unpaid wages or pension plans for the benefit of the debtor's employees, check the paragraph 136(1)(d.01) **or** 136(1)(d.02) box.
 5. **Former partner or child support claims:** For unpaid alimony, alimentary pension, support or maintenance of a former partner or child for a lump sum or periodic payment for amounts due in the year before the bankruptcy or proposal, check the paragraph 136(1)(d.01) box.
 6. **Municipal tax claims:** For unpaid property taxes owed for the last two years before the bankruptcy or proposal and for which the municipality has not registered on title, check the paragraph 136(1)(e) box.
 7. **Lessor claims:** For unpaid rent for the three months before the bankruptcy or proposal or accelerated rent for the three months after the bankruptcy or proposal, check the paragraph 136(1)(f) box.
 8. **Creditor cost claims:** For legal fees and costs paid by a creditor for any process against the property of the debtor filed before the bankruptcy or proposal, check the paragraph 136(1)(g) box.
 9. **Insurer claims:** For claims of insurers who paid money for injuries to the debtor's employees not covered by the provisions of any workers' compensation legislation, check the paragraph 136(1)(i) box.

The total amount of all the amounts in priority must correspond to the total amount for unsecured claims reported at A.

B. Lessor's claim for a disclaimer of a lease:

- This is only available if the debtor used a proposal to end a commercial lease.
- Provide details of the claim, including calculations on which the claim is based.

C. Secured claim:

- Provide the amount of the secured debt and complete details of the security, including the date the security was given and the value at which it is assessed at the date of completing the form.
- Include copies of security and registration documents.

D. Claims by Farmers, Fishers or Aquaculturists:

- The amount entered on both lines should be the same.
- This claim only applies to inventory supplied by farmers, fishers or aquaculturists within 15 days of the bankruptcy date or receiver's appointment (see the filing date at Paragraph 3).
- Include sales agreements and delivery receipts.

E. Claims by Wage Earner:

- If the claim relates to the bankruptcy of the employer, check the subsection 81.3(8) box.
 - Enter the amount claimed for unpaid wages for work done within six months before the bankruptcy.
- If the claim relates to the appointment of a receiver to the property of the employer, check the subsection 81.4(8) box.
 - Enter the amount claimed for unpaid wages for work done within six months before the receiver's appointment.
 - A priority claim can often be filed at A for these unpaid wages under paragraph 136(1)(d).

F. Claims by Pension Plans:

- This claim should be filed by the pension plan administrator, not by the employee or former employee of the debtor.
- If the claim relates to the employer's bankruptcy, check the section 81.5 box.
 - Enter the amount claimed for unpaid amounts from the pension plan.
- If the claim relates to the appointment of a receiver to the property of the employer, check the section 81.6 box.
 - Enter the amount claimed for unpaid amounts from the pension plan.

G. Claims against Directors:

- This only applies to corporations that have filed a proposal that includes a compromise or protection from claims against the directors of the corporation made under subsection 50(13).
- A director of a corporation other than an income trust means a person who holds the position of a director regardless of their title, and in the case of an income trust, a person holding the position of trustee by any name.
- Fully explain the claim and include detailed calculations upon which the claim is based.

H. Claims by a customer of a bankrupt securities firm:

- A securities firm refers to a business that buys and sells securities, such as shares, mutual funds shares, notes, bonds, debentures, commodity futures, or derivatives, on behalf of its customers.
- The amount claimed must be for the net equity of the customer:
 - This is the value of the securities in the customer's account, had it been liquidated at the close of business on the date of bankruptcy, less any amount owed by the customer to the securities firm on the same date.
- Include detailed calculations upon which the claim is based.

PARAGRAPH 7: RELATIONSHIP TO THE DEBTOR

- Indicate whether the creditor is related to the debtor:
 - Individuals are related if they are connected by blood, marriage, common-law partnership, or adoption.
 - Corporations are typically related to individuals who control them, as well as other corporations controlled by the same persons or are part of the same group of corporations.
- Indicate whether the creditor has dealt with the debtor in a non-arm's length manner:
 - Non-arm's length refers to a relationship or transaction between parties who are related to each other.

Creditors related to the debtor are generally considered not to deal with each other at arm's length.

PARAGRAPH 8: PAYMENT AND CREDITS

List all payments received from the debtor and credit extended to the debtor during the designated period.

- Designated period:
 - For related persons or persons who are not at arm's length, the designated period is twelve months before the date of filing in Paragraph 3.
 - Otherwise, the designated period is three months before the date of filing in Paragraph 3.
- Provide information on any transfers at undervalue by the debtor that the creditor was a party to, or is aware of, for the designated period.
 - Transfers at undervalue include all transactions, either for goods or services, for which the debtor received conspicuously less than reasonable value.
- Include all details of payments, credits or any transfers at undervalue.

PARAGRAPH 9: REQUEST FOR INFORMATION

If the proof of claim relates to an individual bankrupt, you can request to receive specific information by checking the applicable box.

Check the first box to be informed whenever the LIT reviews the bankrupt's financial situation, redetermines if they must make surplus income payments to the estate, and the new amount of these payments.

Check the second box to receive a copy of the LIT's report on the discharge of the bankrupt which includes information such as the reasons for bankruptcy, the bankrupt's conduct, performance of their required duties, and other relevant facts.

- The LIT will send a copy of the report to the creditor using the contact information provided in the **Creditor Contact Information** section.

T. 514.908.3796 / 1.866.585.9751

F. 514.934.8603

claims@richter.ca

Richter Inc.

1981 McGill College

Montréal (QC) H3A 0G6

Montréal, Toronto

PARAGRAPH 10: SIGNATURE

The person completing the form must sign it and include the location and specific date (day, month, and year) they signed it.

- Signing this form binds the creditor and attests that the information is full, true and complete to the best of their knowledge.
- It is a serious offence for a creditor to include any false information or to make any false claims with the intent to defraud. The offence can result in a fine of up to \$5,000, imprisonment for up to one year, or both.

District of: Quebec
Division No. 01 - Montréal
Court No. 500-11-066597-259
Estate No. 41-3311669

- FORM 31 -

Proof of Claim

(Sections 50.1, 81.5, 81.6, subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8),
102(2), 124(2), 128(1), and paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

In the Matter of the Proposal of
Boutique le Pentagone Inc.
of the City of Montréal
in the Province of Québec

The creditor's preference is to receive all notices and correspondence regarding this claim at the following address and/or facsimile number and/or email address (a mailing address must be provided in all cases):

Address: _____
Facsimile: _____
Email: _____
Contact person name or position: _____
Telephone number for contact person: _____

In the matter of the proposal of Boutique le Pentagone Inc. of the city of Montréal in the Province of Quebec and the claim of _____, creditor.

I, _____ (name of creditor or representative of the creditor), of _____ (city and province), do hereby certify:

1. That I am a creditor of the above named debtor (or that I am _____ (state position or title) of _____, (name of creditor or representative of the creditor) and that I am authorized to represent and (if the creditor is a corporation) that I have authority to bind the creditor of the above-named debtor).

2. That I have knowledge of all the circumstances connected with the claim referred to below.

3. That the debtor was, at the date of proposal, namely the 16th day of December 2025, and still is, indebted to the creditor in the sum of \$_____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. Any debt payable in a currency other than Canadian currency was converted to Canadian currency as of the date of proposal.

(The attached statement of account or affidavit must specify the supporting documents or other evidence in support of the claim)

4. That, to the best of my knowledge, this debt has never been (or this debt has been or part of this debt has been) statute-barred as determined under the relevant legislation.

5. That payment for this debt by the debtor to the creditor has been due (or has been in default) since the ____ day of _____, and that the last payment, if any, on this debt by the debtor to the creditor was made on the ____ day of _____, and/or that the last acknowledgement, if any, of liability for this debt by the debtor to the creditor was made on the ____ day of _____, as follows:

(Give full particulars of the claim, including its history, any acknowledgement or legal action)

6. (Check and complete appropriate category)

A. Unsecured claim of \$_____

(Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and:

(Check appropriate description)

Regarding the amount of \$_____, I do not claim a right to a priority.

Regarding the amount of \$_____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d) of the Act (Complete paragraph 6E below.)

District of Quebec
Division No. 01 - Montréal
Court No. 500-11-066597-259
Estate No. 41-3311669

FORM 31 --- Continued
In the Matter of the Proposal of
Boutique le Pentagone Inc.
of the City of Montréal
in the Province of Québec

- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.01) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.02) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(d.1) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(e) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(f) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(g) of the Act.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under paragraph 136(1)(i) of the Act.

(Set out on an attached sheet details to support priority claim)

- B. Claim of Lessor for disclaimer of a lease of \$ _____**

That I make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, the particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

- C. Secured claim of \$ _____**

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ _____ as security, the particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security and attach a copy of the security documents.)

A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in the proof of security, by the secured creditor.

- D. Claim by Farmer, Fisherman or Aquaculturist of \$ _____**

That I make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____
(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts)

- E. Claim by Wage Earner of \$ _____**

- That I make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____,
- That I make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____,

- F. Claim by Pension Plan for unpaid amount of \$ _____**

- That I make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____,
- That I make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____,

- G. Claim against Director of \$ _____**

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors)
That I make a claim under subsection 50(13) of the Act, the particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

- H. Claim of a Customer of a Bankrupt Securities Firm of \$ _____**

That I make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, the particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)

District of Quebec
Division No. 01 - Montréal
Court No. 500-11-066597-259
Estate No. 41-3311669

FORM 31 --- Concluded
In the Matter of the Proposal of
Boutique le Pentagone Inc.
of the City of Montréal
in the Province of Québec

7. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length manner.

8. That the following are the payments that I have received from the debtor, the credits that I have allowed to the debtor, and the transfers at undervalue within the meaning of section 2 of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and the debtor are related within the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of section 2 of the Act:

(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue)

9. (Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Warning: Subsection 201(1) of the Act provides for the imposition of severe penalties in the event that a creditor or person claiming to be a creditor makes any false claim, proof, declaration or statement of account.

Dated at _____, this _____ day of _____.

Signature of creditor or representative

RICHTER

CANADA
Province of Québec
District of: Québec
Division No.: 01-Montréal
Court No.: 500-11-066597-259
Estate No.: 41-3311669

SUPERIOR COURT
(Commercial Division)
Bankruptcy and Insolvency Act

VOTING LETTER (Division 1 Proposal) (Paragraph 51(1)f) of the Act)

In the Matter of the Proposal of
Boutique le Pentagone Inc.

I, _____, creditor
(or I, _____ representative of _____, creditor)
of _____ (*name of city*), a creditor in the above matter for the sum of
\$_____, hereby request the trustee acting with respect to the proposal of **Boutique le Pentagone
Inc.** to record my vote _____ (**for or against**) the acceptance of the proposal as made on May 28, 2026.

Dated at _____, this ____ day of _____ 202__.

Name of Individual Creditor (Please print)

Signature of Individual Creditor

Signature of Witness

- OR -

Name of Corporate Creditor (Please print)

Signature of Corporate Creditor

Signature of Witness

Name and Title of Signing Officer (Please print)

REGISTRATION FORM TO THE MEETING OF CREDITORS

*In the Matter of the Bankruptcy
of Boutique le Pentagone Inc.*

Name of the creditor: _____

Name of the creditor's representative: _____

Email address: _____

Phone number: _____

Signature: _____

Please note that to attend the creditors' meeting, you must send this form to the Trustee by email to the following address: claims@richter.ca, no later than 5:00 p.m. (Montréal time) on **June 12, 2026**, following which you will be sent the details of how to attend the meeting.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)
En matière de faillite et d'insolvabilité

N° DE DIVISION : 01- Montréal
N° DE COUR : 500-11-066597-259
N° DE DOSSIER : 41-3311669

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS
D'INTENTION DE FAIRE UNE
PROPOSITION DE :

BOUTIQUE LE PENTAGONE INC.

Débitrice

-et-

RICHTER INC.

Syndic

PROPOSITION ET PLAN DE RÉORGANISATION
(Art. 50 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

Boutique le Pentagone inc. (la « **Débitrice** ») soumet la Proposition suivante à ses Créanciers, le tout conformément aux dispositions de la section I de la partie III de la LFI.

1. **Définitions** : Pour les besoins de la proposition, les termes suivants ont le sens qui leur est attribué ci-dessous :
 - 1.1. « **Approbation** » : la réalisation des deux conditions suivantes :
 - a) l'acceptation de la Proposition par la majorité prescrite des Créanciers habiles à voter sur celle-ci conformément aux dispositions applicables de la LFI;
 - b) l'approbation de la Proposition par jugement rendu par la Cour et le caractère exécutoire de ce jugement du fait que le délai d'appel a expiré sans que le jugement ait été porté en appel ou, si le jugement a été porté en appel, du fait qu'il a été confirmé ou que l'appel a été retiré.
 - 1.2. « **CCQ** » : le *Code civil du Québec*.
 - 1.3. « **Cour** » : la Cour supérieure du Québec, district de Montréal, siégeant comme « tribunal » conformément à l'article 2 de la LFI et au sens de cet article.

- 1.4. « **Créance de l'Investisseur** » : un montant estimé à 2 224 000 \$ (sauf à parfaire) dû à l'Investisseur par la Débitrice composé notamment de loyers impayés et d'avances non remboursées.
- 1.5. « **Créanciers** » : toutes les Personnes qui sont titulaires d'une créance visée par la Proposition, à savoir la Couronne, les Créanciers prioritaires, les Créanciers employés et les Créanciers ordinaires non garantis, incluant les Locateurs, mais excluant les Créanciers garantis.
- 1.6. « **Créanciers employés** » : tous les employés actuels et anciens de la Débitrice qui sont titulaires de Réclamations d'employés.
- 1.7. « **Créanciers garantis** » : a le sens qui est attribué à ce terme à l'article 2 de la LFI.
- 1.8. « **Créanciers ordinaires** » : toutes les Personnes qui sont titulaires de Réclamations ordinaires, incluant les Locateurs.
- 1.9. « **Créanciers prioritaires** » : toutes les Personnes qui sont titulaires de Réclamations prioritaires.
- 1.10. « **Date du dépôt de l'avis** » : la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition auprès du Séquestre officiel, soit le 16 décembre 2025.
- 1.11. « **Honoraires professionnels** » : les honoraires pour les travaux du Syndic, à l'égard de la Proposition et de toute proposition amendée, y compris, mais sans restriction, les conseils donnés à la Débitrice depuis la Date du dépôt de l'avis ou avant s'ils se rapportent à la Proposition et de toute proposition amendée, les frais, les passifs et les obligations du Syndic, de même que l'ensemble des frais juridiques, des frais comptables et des honoraires d'experts-conseils incombant à la Débitrice et engagés depuis le dépôt de la Proposition.
- 1.12. « **Investissement** » : la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$) qui sera investie par l'Investisseur dans la Débitrice, sous forme d'équité ou d'avances, afin de financer notamment le Montant offert pour la distribution.
- 1.13. « **Investisseur** » : l'actionnaire majoritaire de la Débitrice, à savoir Gestion Pélicane inc., ou toute autre Personne désignée par elle.
- 1.14. « **LFI** » : la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C., 1985, ch. B-3, dans sa version modifiée.
- 1.15. « **Locateurs** » : les locateurs ayant reçu, sans contestation, un préavis de résiliation conformément à l'article 65.2 de la LFI.
- 1.16. « **Montant offert pour la distribution** » : le montant global de deux cent mille dollars (200 000 \$) qui sera mis à la disposition du Syndic par la Débitrice aux fins de la Proposition, à même l'Investissement, au plus tard dans les soixante (60) jours suivant l'Approbation de la Proposition;

- 1.17. « **Personne** » : toute personne physique, société par actions, société à responsabilité limitée ou illimitée, société de personnes ou société en commandite, association, fiducie ou coentreprise, ou tout organisme sans personnalité morale ou organisme gouvernemental, ou toute autre entité.
- 1.18. « **Proposition** » : la présente proposition ou toute modification qui pourrait y être apportée à tout moment avant qu'elle soit soumise au vote des Créanciers ou que la Cour pourrait y apporter au moment de son approbation.
- 1.19. « **Prouvée** » : se dit de toute Réclamation de la Couronne, Réclamation d'employé, Réclamation prioritaire ou Réclamation ordinaire à l'égard desquelles, conformément à l'article 124 de la LFI, une preuve de réclamation a été déposée auprès du Syndic en temps utile et a été acceptée par celui-ci, sous réserve de ce qui suit :
- a) les réclamations éventuelles ou non liquidées et les réclamations payables à un moment ultérieur sont régies par les paragraphes 121(2) et 121(3) de la LFI;
 - b) la Proposition est assujettie à chaque disposition de la LFI qui concerne le droit de vote à l'égard d'une réclamation;
 - c) les Réclamations ordinaires prouvées découlant de contrats à exécution successive qui n'ont pas été rejetés ou résiliés par la Débitrice sont limitées aux sommes dues par la Débitrice aux termes de ceux-ci qui se sont accumulées jusqu'à la Date du dépôt de l'avis (mais non après cette date et en capital uniquement et en excluant les intérêts et autres coûts ou frais financiers ou de retard).
- 1.20. « **Réclamations d'employés** » : toutes les sommes que les employés actuels ou anciens de la Débitrice auraient été en droit de recevoir aux termes de l'alinéa 136(1)d) de la LFI si la Débitrice avait fait faillite à la Date du dépôt de l'avis, ainsi que les gages, les salaires, les commissions ou toute autre rémunération pour les services rendus pendant la période allant de la Date du dépôt de l'avis à la date de l'Approbation de celle-ci, inclusivement, de même que, dans le cas des voyageurs de commerce, les sommes qu'ils ont régulièrement déboursées pour l'entreprise de la Débitrice pendant la période susmentionnée, le tout conformément au paragraphe 60(1.3) de la LFI;
- 1.21. « **Réclamations de la Couronne** » : les réclamations de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province visées au paragraphe 60(1.1) de la LFI qui étaient impayées à la Date du dépôt de l'avis.
- 1.22. « **Réclamations de Locateurs** » : les réclamations produites conformément à l'article 65.2(4) de la LFI, soit les preuves de réclamation produites pour le préjudice subi par le Locateur du fait de la résiliation d'un bail commercial ou pour une somme équivalant au moindre des montants suivants : (i) le montant du loyer stipulé pour la première année suivant la date de résiliation à laquelle elle est devenue effective, majoré de quinze pour cent (15 %) du loyer à courir après la première année ou (ii) le montant équivalant à trois (3) ans de loyer.

- 1.23. « **Réclamation de restructuration** » : tout droit présent ou futur de toute personne à l'encontre de la Débitrice relativement à tout endettement, obligation, responsabilité ou engagement de quelque nature que ce soit dû ou payable à cette personne et résultant de la présente Proposition, de la restructuration de la Débitrice, de la répudiation ou de la résiliation de tout contrat, baux mobiliers, contrat de travail ou de tout autre contrat, verbal ou écrit, après la Date du dépôt de l'avis, incluant tout droit de toute personne recevant de la Débitrice un avis de répudiation ou de résiliation autorisé aux termes de la Loi; pour fins de précision, toute réclamation faite par un Locateur de la Débitrice en raison de la répudiation ou résiliation de baux immobiliers est, pour les fins de la présente Proposition, réputée être une Réclamation de Locateurs et non par une Réclamation de restructuration.
- 1.24. « **Réclamation garantie** » : les réclamations des Créanciers garantis. Pour éviter toute ambiguïté, l'ensemble des sommes dues par la Débitrice à la Banque de Montréal (BMO), en capital, intérêts et frais raisonnables, constitue une Réclamation garantie aux fins de la Proposition.
- 1.25. « **Réclamations ordinaires** » : les réclamations prouvables au sens de la LFI, de quelque nature que ce soit, y compris toutes créances et tous engagements, présents ou futurs, qu'elles soient payables ou non à la Date du dépôt de l'avis, y compris les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois qu'elles le seront conformément à la LFI) découlant de (1) toute obligation contractée par la Débitrice avant la Date du dépôt de l'avis, incluant sans limiter la généralité de ce qui précède, les baux mobiliers ou immobiliers, contrats d'acquisition, options et engagements financiers que la Débitrice ne s'est pas expressément engagée à respecter après la Date du dépôt de l'avis et (2) toute obligation à laquelle la Débitrice peut devenir assujettie après la Date du dépôt de l'avis, dont notamment une obligation de nature fiscale, en raison des conséquences de la Proposition, de son Approbation ou de son exécution. Pour plus de précisions, les Réclamations ordinaires incluent et comprennent les Réclamations de Locateurs et les Réclamations de restructuration, mais excluent et ne comprennent pas les Réclamations garanties, les Réclamations de la Couronne, les engagements courants visés au paragraphe 3.1 de la Proposition, les Réclamations d'employés, les Réclamations prioritaires et les Honoraires professionnels.
- 1.26. « **Réclamations prioritaires** » : les réclamations visées aux alinéas 136(1)a) à 136(1)j) de la LFI, soit les réclamations qui, conformément à la LFI, doivent être réglées en priorité sur toutes les autres réclamations au moment de la distribution des biens d'un failli, à l'exclusion des Honoraires professionnels et des Réclamations d'employés.
- 1.27. « **Réclamations relatives à des capitaux propres** » : a le sens qui est attribué à ce terme à l'article 2 de la LFI.
- 1.28. « **Syndic** » : Richter inc. (Olivier Benchaya, CPA, CIRP, LIT responsable désigné) syndic autorisé, ayant une place d'affaires au 1100-1981, McGill College, Montréal (Québec) H3A 0G6).

2. Interprétation de la proposition :

- 2.1. Lorsque le contexte s'y prête, le masculin comprend le féminin et vice versa, et le singulier comprend le pluriel et vice versa.
- 2.2. Les titres des rubriques figurant dans la proposition ont uniquement pour but de faciliter sa lecture; ils ne font pas partie de la proposition et n'ont aucune incidence sur son interprétation.

3. Engagements courants :

- 3.1. Les engagements de la Débitrice à l'égard de biens fournis, de services rendus ou d'autres contreparties données à la Débitrice après la Date du dépôt de l'avis seront payés en totalité par la Débitrice dans le cours normal des affaires, dans le respect de ses engagements, et selon les conditions prévalant dans le marché, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services.

4. Implication et Investissement :

- 4.1. Depuis la Date du dépôt de l'avis, l'Investisseur a multiplié les efforts afin de supporter le redressement des affaires de la Débitrice. De ce fait, l'Investisseur a toléré le non-paiement de la Créance de l'Investisseur.
- 4.2. L'Investisseur est malgré tout disposé à effectuer l'Investissement dans la Débitrice, lequel sera utilisé entièrement par cette dernière afin de payer les sommes versées par la Débitrice dans le cadre de la Proposition, le tout dans la mesure où l'Approbation était obtenue.
- 4.3. De plus, l'Investisseur renoncera à toute distribution lui étant payable en vertu de la Proposition en lien avec la Créance de l'investisseur.

5. Réclamations de la Couronne :

- 5.1. Toutes les Réclamations de la Couronne Prouvées que la Débitrice n'a pas déjà payées dans le cours normal de ses activités seront payées intégralement, en sus du Montant offert pour distribution, au plus tard dans les six (6) mois suivant l'Approbation de la Proposition, ou selon toute autre entente qui pourrait être conclue avec la Couronne.

6. Réclamations d'employés :

- 6.1. Toutes les Réclamations d'employés attribuables aux créanciers employés qui sont actuellement à l'emploi de la Débitrice, ont été ou auront été payées intégralement à ces employés par la Débitrice dans le cours normal de ses activités.
- 6.2. Le cas échéant, toutes les Réclamations d'employés Prouvées attribuables aux créanciers employés qui ne sont pas actuellement à l'emploi de la Débitrice (c.-à-d. tous les créanciers employés autres que ceux visés au paragraphe 6.1 ci-dessus) seront payées intégralement en priorité à même le Montant offert pour la distribution, et ce, dans le délai prévu ci-après au paragraphe 9.1.

7. Réclamations garanties :

7.1. La seule Créancière garantie de la Débitrice, à savoir la Banque de Montréal (BMO), sera payée conformément aux ententes de crédit et contrats existants ou selon toute autre entente qui pourrait être conclue avec elle. Il est entendu que la Proposition ne s'adresse pas à cette Créancière garantie et qu'elle n'est pas liée par celle-ci.

8. Réclamations prioritaires :

8.1. Le cas échéant, les Réclamations prioritaires Prouvées seront payées intégralement en priorité, à même le Montant offert pour la distribution, et ce, dans le délai prévu ci-après au paragraphe 9.1, ou selon toute autre entente qui pourrait être conclue avec chaque créancier prioritaire ou, dans le cas d'une Réclamation prioritaire qui est également une Réclamation d'employé, conformément à l'article 6 de la Proposition.

9. Réclamations ordinaires :

9.1. Les Réclamations ordinaires Prouvées seront payées et quittancées en entier et sans intérêt comme suit à même le Montant offert pour distribution (soit le montant de 200 000 \$ indiqué ci-dessus au paragraphe 1.16), mais, le cas échéant, après déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 6.2 et 8.1 de la Proposition, le tout à la plus éloignée de deux dates, soit i) le 30 septembre 2026 ou, ii) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'Approbation de la Proposition:

9.1.1. Pour chaque Réclamation ordinaire Prouvée, par le paiement du montant total de cette dernière en capital uniquement, et sans considérer les intérêts et autres coûts ou frais financiers ou de retard facturés à la Débitrice, le tout jusqu'à concurrence du Montant offert pour distribution et au prorata desdites Réclamations ordinaires Prouvées.

10. Réclamations contre les administrateurs :

10.1. L'Approbation de la Proposition sera réputée, à toutes fins utiles, constituer une mainlevée ou une libération à l'égard de l'ensemble des demandes, des réclamations, des actions (y compris tout recours collectif ou toute procédure intentée devant un tribunal administratif), des causes d'action, des demandes reconventionnelles, des poursuites, des dettes, des dommages et des dommages-intérêts de quelque nature et de quelque source que ce soit, connus ou inconnus, de tous les Créanciers ou autres personnes à l'encontre de tous les administrateurs actuels et anciens de la Débitrice, qui ont pris naissance avant la Date du dépôt de l'avis et qui sont fondés en totalité ou en partie sur un acte, une omission, une transaction, une opération et/ou une obligation de la Débitrice à l'égard desquels ces administrateurs ont, en vertu de la loi ou autrement, une responsabilité de paiement en leur qualité d'administrateurs, y compris toute demande au titre d'une Réclamation relative à des capitaux propres, le tout conformément aux dispositions de l'article 50(13) de la LFI; il est entendu, toutefois, qu'aucune disposition de la Proposition n'a pour effet de libérer un administrateur actuel ou ancien de ses responsabilités à l'égard de toute réclamation du type visé au paragraphe 50(14) de la LFI.

11. Honoraires professionnels :

11.1. Les Honoraires professionnels seront payés directement par la Débitrice, en sus du Montant offert pour la distribution. Advenant défaut d'exécution de la Proposition ou rejet par les Créanciers, les Honoraires professionnels seront réputés prioritaires sur toutes les sommes détenues en fidéicommiss par le Syndic.

12. Renonciation à l'application des articles 95 à 101 de la Loi et 1631 à 1636 du CCQ :

12.1. L'Approbation de la Proposition par les Créanciers constituera une renonciation par ceux-ci à l'application des articles 95 à 101 de la LFI concernant les traitements préférentiels et opérations sous-évaluées et des articles 1631 à 1636 du CCQ concernant les recours en inopposabilité. Le Syndic fera rapport aux Créanciers sur le caractère raisonnable de cette disposition.

13. Syndic :

13.1. Le Syndic agira à titre de syndic dans le cadre de la Proposition. Toutes les sommes payables aux Créanciers seront versées au Syndic qui effectuera tous les paiements prévus dans la Proposition, conformément aux dispositions de cette dernière.

14. Exécution de la Proposition :

14.1. Conformément à l'article 65.3 de la LFI, la Proposition sera réputée entièrement exécutée lorsque le Montant offert pour la distribution et le montant équivalent aux Réclamations de la Couronne prouvées auront été versés par la Débitrice au Syndic.

15. Défaut :


15.1. Toute dérogation de la Débitrice à un ou plusieurs paragraphes de la Proposition sera considérée comme un défaut. Advenant tout défaut à la Proposition, les Créanciers autorisent le Syndic à percevoir ses honoraires et déboursés à même le Montant offert pour la distribution afin de remédier au(x) défaut(s) et/ou faire le nécessaire pour obtenir toute ordonnance du tribunal jusqu'à sa taxation et sa libération de syndic et/ou mise en faillite.

16. Inspecteurs :

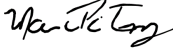
16.1. Les Créanciers peuvent nommer entre un (1) et (5) inspecteurs ayant le pouvoir de reporter le paiement du Montant offert pour la distribution, le cas échéant.

FAIT À Montréal, le 28 mai 2026.

BOUTIQUE LE PENTAGONE INC.

DocuSigned by:

9855C0E777144C8...

ÉRIC CHATILA

Signé par :

7C67957C549741C...

TÉMOIN
Marie-Pier Tremblay

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° DE DIVISION : 01-Montréal
N° DE COUR : 500-11-066597-259
N° DE DOSSIER : 41-3311669

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)
Loi sur la faillite et l'insolvabilité

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION
DE :

BOUTIQUE LE PENTAGONE INC.,
personne morale légalement constituée en
vertu des Lois canadiennes, ayant son siège
social au 3500-800, rue du Square-Victoria,
Montréal, Québec H3C 0B4

Débitrice

– ET –

RICHTER INC.

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE
ET SUR LA PROPOSITION**
(Paragraphe 50(5) et alinéa 50(10)b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

1. L'objet de la première Assemblée des Créanciers du 15 juin 2026 (l'« **Assemblée** ») est d'examiner la proposition déposée le 28 mai 2026 (ci-après désignée la « **Proposition** ») par Boutique le Pentagone Inc. (ci-après désignée la « **Société** », la « **Débitrice** » ou « **Pentagone** »).
2. Conformément aux articles 50(10) b) et 50(5) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après désignée la « **Loi** » ou « **LFI** ») et afin d'aider les créanciers ordinaires ou non-garantis (ci-après, les « **Créanciers ordinaires** ») dans leur processus de décision concernant la Proposition, le Syndic soumet son rapport sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition (le « **Rapport** »).
3. Tous les termes non définis aux présentes ont la signification qui leur est attribuée dans la Proposition.

INTRODUCTION

4. Le 16 décembre 2025, la Société s'est mise sous la protection de la LFI en déposant l'Avis d'intention de faire une proposition (l'« **Avis d'intention** »), nommant Richter Inc. à titre de syndic (« **Richter** » ou « **Syndic** »), le tout tel qu'il appert des documents déposés aux dossiers de la Cour.
5. Le 18 décembre 2025, Richter a envoyé l'Avis d'intention par courrier régulier ou par courriel à tous les Créanciers de la Débitrice, tels qu'ils ont été définis, le tout tel qu'il appert des documents déposés aux dossiers de la Cour.
6. Le 12 janvier 2026, la Débitrice a déposé une requête dénommée *Requête visant à obtenir (i) une ordonnance prorogeant le délai pour déposer une proposition et (ii) une ordonnance approuvant les lignes directrices relatives à la liquidation de l'inventaire de la débitrice* (la « **Première demande de prorogation** »). Le 12 janvier 2026, le Syndic a déposé son premier rapport à l'appui de la Première demande de prorogation (le « **Premier Rapport** »). La Première demande de prorogation a été accordée par le tribunal le 15 janvier 2026, prorogeant ainsi le délai pour déposer une proposition jusqu'au 2 mars 2026.
7. Le 24 février 2026, la Débitrice a déposé une requête dénommée *Requête visant à obtenir une deuxième ordonnance prorogeant le délai pour déposer une proposition* (la « **Deuxième demande de prorogation** »). Le 24 février 2026, le Syndic a déposé son deuxième rapport à l'appui de la Deuxième demande de prorogation (le « **Deuxième Rapport** »). La Deuxième demande de prorogation a été accordée par le tribunal le 2 mars 2026, prorogeant ainsi le délai pour déposer une proposition jusqu'au 16 avril 2026.
8. Le 13 avril 2026, la Débitrice a déposé une requête dénommée *Requête visant à obtenir une troisième ordonnance prorogeant le délai pour déposer une proposition* (la « **Troisième demande de prorogation** »). Le 13 avril 2026, le Syndic a déposé son troisième rapport à l'appui de la Troisième demande de prorogation (le « **Troisième Rapport** »). La Troisième demande de prorogation a été accordée par le tribunal le 16 avril 2026, prorogeant ainsi le délai pour déposer une proposition jusqu'au 31 mai 2026.
9. Le 28 mai 2026, la Débitrice a déposé une Proposition à ses Créanciers.
10. Le présent Rapport résume les renseignements pertinents et les éléments clés qui pourraient aider les Créanciers ordinaires dans l'évaluation des activités de la Débitrice et de la Proposition, présentés comme suit :
 - (i) Aperçu de la Débitrice ;
 - (ii) Causes de l'insolvabilité ;
 - (iii) Activités postérieures au dépôt ;
 - (iv) Informations financières ;
 - (v) Proposition ;
 - (vi) Estimation de la distribution aux Créanciers ordinaires ;
 - (vii) Conclusion et recommandation du Syndic.

11. Tous les rapports antérieurs du Syndic ont été déposés aux dossiers de la Cour et peuvent être consultés sur le site Web du Syndic à l'adresse : <https://www.richter.ca/fr/insolvenccase/boutique-le-pentagone-inc-2/>

TERMES DE RÉFÉRENCE

12. À moins d'indication contraire, tous les montants figurant dans le présent Rapport sont exprimés en dollars canadiens.
13. Pour préparer le présent Rapport, le Syndic s'est appuyé sur certaines informations financières non vérifiées préparées par les représentants de la Débitrice, sur les livres et registres de cette dernière, ainsi que sur des discussions avec ses représentants et ses conseillers juridiques (les « **Informations** »).
14. Sauf indication contraire dans le présent Rapport, le Syndic n'a ni vérifié, ni examiné, ni tenté de confirmer l'exactitude ou l'exhaustivité des Informations d'une manière qui serait conforme, en tout ou en partie, aux normes d'audit généralement reconnues (« **NAGR** ») prévues par le Manuel de CPA Canada et, par conséquent, le Syndic n'exprime aucune opinion ni autre forme d'assurance prévue par les NAGR à l'égard des Informations. Les Informations ont été fournies par la direction de la Société et seule la Société est responsable de leur exactitude.

APERÇU DE LA DÉBITRICE

15. La Débitrice, une entreprise québécoise fondée en 1974 à Rimouski, exerce ses activités dans le secteur de la vente de détail de vêtements.
16. Avant le dépôt de l'Avis d'intention, la Société exploitait 42 boutiques à travers la province de Québec, en plus d'un site de commerce électronique. Depuis, elle a procédé à la fermeture de dix-neuf (19) boutiques et exploite désormais vingt-trois (23) boutiques à travers la province, en plus d'un site de commerce électronique.
17. La Débitrice employait environ 250 employés avant le dépôt de l'Avis d'intention. À la suite de la fermeture de certaines boutiques et de la réorganisation de l'équipe administrative, la Société emploie désormais environ 125 employés.

CAUSES DE L'INSOLVABILITÉ

18. La situation financière de Pentagone s'est détériorée au cours des dernières années. La Débitrice attribue ces difficultés financières et son manque de liquidité aux éléments suivants :
 - (i) L'accumulation d'inventaire invendu provenant de la période de la pandémie de COVID-19 et des années suivantes, entraînant une baisse des ventes et limitant l'acquisition de nouveaux stocks ;
 - (ii) Une structure de coûts demeurant élevée et non ajustée à la diminution des ventes ; et
 - (iii) L'augmentation des charges locatives.

ACTIVITÉS POSTÉRIEURES AU DÉPÔT

19. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice a mis en œuvre diverses mesures de restructuration, notamment une révision de ses opérations afin d'identifier des économies de coûts, la planification de la liquidation de son inventaire excédentaire ainsi que la fermeture de certaines boutiques non-performantes.

Révision des opérations

20. Les principales initiatives mises en place dans le cadre de ces efforts de réduction des coûts sont les suivantes :
- (i) La réduction de ses effectifs, notamment par l'abolition de certains postes administratifs, incluant l'élimination de postes au sein des départements des ventes et des opérations, des technologies de l'information, de l'administration et du marketing, et principalement via la fermeture de points de vente ;
 - (ii) Une révision complète de sa liste de fournisseurs afin d'identifier les partenaires stratégiques et de tirer avantage de rabais volume en regroupant les achats auprès d'un nombre limité de fournisseurs ; et
 - (iii) L'optimisation et la création de synergies opérationnelles, incluant la réduction de transferts de stocks afin de limiter les frais de transport, d'augmenter l'utilisation de ressources internes au détriment de fournisseurs externes, telle que l'utilisation d'intelligence artificielle pour les séances de mannequins, ainsi que la mise en œuvre de plusieurs autres initiatives visant à la réduction des coûts.
21. Par ailleurs, la Société envisage toujours de mettre en place un nouveau système comptable / ERP visant à diminuer les coûts annuels associés au système actuel et à générer des économies additionnelles dans plusieurs départements.

Liquidation de l'inventaire

22. La Société a obtenu une Ordonnance de la cour approuvant les lignes directrices relatives à la liquidation de l'inventaire excédentaire.
23. La Société a mené deux processus de liquidation visant à écouler cet inventaire excédentaire :
- (i) Par l'entremise de ses boutiques en exploitation, où l'inventaire est offert à prix réduit. Ce processus est toujours en cours ;
 - (ii) Par un processus de sollicitation visant la conclusion d'une transaction pour la vente, en totalité ou en partie, de l'inventaire excédentaire. À ce jour, aucune offre n'a été reçue. Toutefois, la Société poursuit ses discussions avec des liquidateurs en vue de conclure une telle transaction.

Fermeture de boutiques

24. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, la Société a procédé à la fermeture de dix-neuf (19) boutiques. De ce nombre, dix-huit (18) ont fait l'objet de préavis de résiliation de bail conformément à l'article 65.2 de la Loi, tandis qu'une (1) boutique a cessé ses activités à l'échéance de son bail, lequel n'a pas été renouvelé.

Boutique le Pentagone Inc.	
Fermeture de magasins	Résiliations envoyées
1 Atholville, NB	5 février 2026
2 Chibougamau, QC	5 février 2026
3 Joliette, QC	5 février 2026
4 La Tuque, QC	5 février 2026
5 St-Romuald, QC	5 février 2026
6 New Richmond, QC	5 février 2026
7 Sherbrooke, QC	5 février 2026
8 Victoriaville, QC	5 février 2026
9 Dolbeau-Mistassini, QC - Bail non-renouvelé	27 février 2026
10 Roberval, QC	4 mars 2026
11 Gaspé, QC	4 mars 2026
12 Jonquière, QC	4 mars 2026
13 Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, QC	28 avril 2026
14 Québec, QC	28 avril 2026
15 Chicoutimi, QC	28 avril 2026
16 La Baie, QC	28 avril 2026
17 Drummondville, QC	28 avril 2026
18 Sorel-Tracy, QC	28 avril 2026
19 Shawinigan, QC	28 avril 2026

25. La Société a par ailleurs mené des négociations avec ses locateurs, lesquelles ont permis de réduire les charges locatives pour certaines boutiques restantes.

INFORMATION FINANCIÈRES

26. Les données financières qui suivent sont fondées sur les informations financières non auditées préparées par la Débitrice, les livres et registres de cette dernière et des discussions avec ses représentants. Le Syndic n'a procédé ni à la vérification ni à l'examen de ces renseignements et n'a pris aucune autre mesure pour s'assurer de leur exactitude et de leur exhaustivité. Ces renseignements sont fournis dans le seul but d'aider le lecteur à évaluer la situation financière de la Débitrice. Le Syndic ne peut déclarer ni garantir que ces informations financières sont nécessairement complètes ou exactes.
27. Comme le démontre l'état des résultats dans le tableau ci-dessous, la Débitrice a enregistré une perte combinée avant impôt de 6,5 M\$ pour les trois (3) dernières années fiscales. De plus, les pertes ont augmenté de façon marquée au cours de l'exercice 2026 par rapport aux deux années précédentes.

Boutique le Pentagone Inc.			
État des résultats	F2024	F2025	F2026
(Milliers de \$ CA)	(Vérifié)	(Vérifié)	(Préliminaire)
Chiffre d'affaires	20,528	17,818	15,159
Coût des marchandises vendues	(7,404)	(6,859)	(6,110)
Bénéfice Brut (\$)	13,124	10,958	9,049
<i>Bénéfice Brut (%)</i>	<i>63.9%</i>	<i>61.5%</i>	<i>59.7%</i>
Charges d'exploitation			
Frais de ventes	(10,053)	(8,844)	(8,451)
Frais d'administration	(3,844)	(3,835)	(3,880)
Frais financiers	(252)	(271)	(272)
	(14,149)	(12,949)	(12,603)
Bénéfices avant autres revenus et charges	(1,025)	(1,991)	(3,553)
Autres produits / (charges)	-	72	39
Frais de réorganisation	-	-	(53)
Pertes avant Impôt	(1,025)	(1,919)	(3,567)

28. Le tableau ci-dessous résume le bilan de la Débitrice au 4 avril 2026, soit les derniers états financiers disponibles.

Boutique le Pentagone Inc.	Réel
Bilan	04/04/2026
(Milliers de \$ CA)	(Non audités)
Débiteurs	11
Avances aux actionnaires et autres avances	31
Stocks	3,869
Frais payés d'avance	95
Total - Actifs à court terme	4,006
Placements au coût	1
Immobilisations corporelles	906
Total - Actifs	4,913
Découvert bancaire	2,286
Créditeurs	4,381
Salaires, vacances et DAS à payer	458
Taxes de vente à payer	58
Cartes-cadeaux	151
Sommes dues à la société mère	1,822
Total - Passifs	9,156
Capital-actions	1,472
Bénéfices non répartis	(5,715)
Total - Capitaux propres	(4,243)
Total - Passifs et capitaux propres	4,913

29. Nous résumons ci-dessous les actifs et passifs déclarés dans le bilan statutaire de la Débitrice au 27 mai 2026 :

(i) **Actifs**

Boutique le Pentagone Inc.			
Réalisation estimée des actifs	Valeur comptable au	% de réalisation	Valeur de réalisation
(Milliers de \$ CA)	27 mai 2026	estimée	estimée (\$)
Encaisse (Note 1)	174	100%	174
Stocks	3,526	35%	1,234
Frais payés d'avance	95	0%	-
Placements au coût	1	0%	-
Immobilisations corporelles	878	10%	88
Total des actifs	4,674	32%	1,496

Note générale : Les estimations de réalisation des actifs tiennent compte des coûts engagés dans le cadre de leur liquidation et sont présentées sur une base nette de ces coûts.

Note 1 : L'encaisse est assujettie à la sûreté de la Créancière garantie et fluctue quotidiennement.

Stocks

- Les stocks appartenant à la Débitrice présentent une valeur comptable de 3,5 M\$ et comprennent à la fois des stocks désuets et des stocks récents. La présence importante de stocks désuets réduit de manière significative leur valeur de réalisation dans un contexte de liquidation, laquelle est estimée à environ 1,234 K\$.

Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles de la Société sont principalement des améliorations locatives sans valeur de réalisation. Les autres actifs (mobilier, équipements, matériel roulant et informatique) ont une valeur de réalisation estimée à 88 K\$. La Débitrice en est propriétaire.

(ii) **Passifs**

Boutique le Pentagone Inc.	
Passifs estimés combinés au 27 mai 2026	
(Milliers de \$ CA)	
Créancière garantie	2,441
Créanciers privilégiés	-
Créanciers ordinaires	
Fournisseurs	3,124
Locateurs	1,299
Employés	409
Investisseur (« Actionnaire »)	2,224
	7,056
Total des créances	9,496

Créancière garantie (2,4 M\$)

- La Banque de Montréal (« **BMO** »), seule Créancière garantie, détient une hypothèque de premier rang grevant tous les biens meubles, présents et futurs de la Débitrice.

Créanciers ordinaires (7 M\$)

- Les montants indiqués ci-dessus sont fondés sur les livres et registres de la Débitrice et se détaillent comme suit:
 - a. Fournisseurs (3,1 M\$);
 - b. Locateurs (1,3 M\$), incluant une estimation des réclamations potentielles en vertu de l'article 65.2 de la LFI pour le préjudice découlant de la résiliation de certains baux;
 - c. Employés (0,4 M\$), soit des salaires impayés et des indemnités de vacances, principalement dus aux employés demeurant à l'emploi de la Débitrice. Ces soldes sont réglés dans le cours normal des activités de la Société;
 - d. Investisseur (2,2 M\$), au cours des dernières années, et depuis le dépôt de l'Avis d'intention, l'actionnaire a soutenu les pertes de la Société au moyen d'avances cumulatives totalisant 2,2 M\$. Il a également fourni des garanties additionnelles à la Créancière garantie, lesquelles sont appuyées par des biens immobiliers, et toléré le non-paiement de la Créance de l'Investisseur.
- 30. Les formulaires de preuve de réclamation et Avis de Réclamation d'Employé (lorsqu'il y a lieu) ont été envoyés à tous les Créanciers connus. Le Syndic n'est toutefois pas en mesure, à ce jour, de déterminer si les registres de la Débitrice concordent avec ceux de ses Créanciers. Il examinera les preuves de réclamation lorsqu'il les aura reçues et traitera tout écart à des fins de collocation des réclamations.
- 31. Le Syndic met en garde le lecteur contre le fait que ces montants pourraient changer, éventuellement de façon importante, à mesure que de nouvelles preuves de réclamation seront déposées.

PROPOSITION

- 32. Le Syndic souligne que les paragraphes suivants constituent uniquement un sommaire des modalités de la Proposition. Il est conseillé aux Créanciers de lire le texte intégral de la Proposition pour en connaître les modalités complètes et détaillées.
- 33. Les modalités de la Proposition sont résumées ci-dessous :
 - (i) La Proposition prévoit une distribution d'un montant total de deux cent mille dollars (200 000 \$), lequel sera distribué aux Créanciers prioritaires et aux Créanciers ordinaires, le tout à la plus éloignée de deux dates, soit i) le 30 septembre 2026 ou, ii) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'Approbation de la Proposition. La distribution sera financée par un Investissement supplémentaire de l'Investisseur à la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$);
 - (ii) Toutes les Réclamations de la Couronne Prouvées que la Débitrice n'a pas déjà acquittées dans le cours normal de ses activités seront payées intégralement, en sus du Montant offert pour distribution, au plus tard dans les six (6) mois suivant l'Approbation de la Proposition, ou selon toute autre entente qui pourrait être conclue avec la Couronne. À la date du présent Rapport, aucune réclamation de la Couronne n'est connue;
 - (iii) La seule Créancière garantie, BMO, sera payée conformément aux contrats existants ou selon toute autre entente qui pourrait être conclue avec elle. Il est entendu que la

Proposition ne s'adresse pas à cette Créancière garantie et qu'elle n'est pas liée par celle-ci.

- (iv) En plus de l'Investissement additionnel qui sera fait par l'Investisseur afin de financer la Proposition, et des garanties additionnelles octroyées à la Créancière garantie, l'Investisseur, qui figure parmi les Créanciers ordinaires, renonce à toute distribution qui lui serait autrement due, incluant la Créance de l'Investisseur; le montant correspondant sera redistribué aux autres Créanciers ordinaires.

ESTIMATION DE LA DISTRIBUTION AUX CRÉANCIERS ORDINAIRES

34. La faillite de la Débitrice sera automatiquement prononcée si les Créanciers rejettent la Proposition. Les renseignements qui suivent ont pour but d'informer les Créanciers de l'estimation par le Syndic à la Proposition relativement à la distribution prévue aux termes de la Proposition, comparativement à la distribution estimée en cas de faillite.

Proposition

35. Compte tenu des créances inscrites aux bilans statutaires de la Débitrice, le montant de la Proposition serait distribué comme suit :

Boutique le Pentagone Inc. Résumé de la Proposition (Milliers de \$ CA)	Estimation des réclamations	Proposition	
		Distribution estimative	% de recouvrement
Créancière garantie (Note 1)	2,441	-	S.O.
Créanciers privilégiés (Note 2)	-	-	S.O.
Total - Créancière garantie et créanciers privilégié:	2,441	-	S.O.
Créanciers ordinaires			
Fournisseurs	3,124	141	5%
Locateurs	1,299	59	5%
Employés (Note 3)	409	-	S.O.
Investisseur (« Actionnaire ») (Note 4)	2,224	-	S.O.
Total - Créanciers ordinaires	7,056	200	
Total - Créanciers ordinaires éligibles à la distribution	4,423	200	5%

Note 1 : La Créancière garantie sera payée ou réglée conformément aux contrats existants ou selon toute autre entente qui pourrait être conclue avec elle.

Note 2 : La Débitrice n'a connaissance d'aucun créancier privilégié.

Note 3 : Les salaires impayés et les indemnités de vacances, principalement dus aux employés demeurant à l'emploi de la Débitrice seront réglés dans le cours normal des affaires.

Note 4 : L'Investisseur renoncera à la distribution qui lui est due, laquelle sera redistribuée aux autres créanciers ordinaires.

36. D'après l'estimation des réclamations connues du Syndic à la Proposition, la proposition de deux cent mille dollars (200 000 \$) représenterait un recouvrement total d'environ 5 % pour les Créanciers ordinaires. Nous mettons en garde le lecteur contre le fait que ces montants pourraient changer, éventuellement de façon importante, à mesure que les preuves de réclamation seront déposées.

Faillite

37. Comme indiqué précédemment, étant donné le montant dû à la Créancière garantie, le produit de la réalisation des actifs résiduels de la Débitrice ne serait pas suffisant pour permettre une distribution aux Créanciers ordinaires de la Débitrice. En cas de faillite, le produit de la réalisation des actifs de la Débitrice au profit des Créanciers ordinaires serait donc nul. Les employés peuvent toutefois

déposer une réclamation au titre du Programme de protection des salariés (PPS). Aux termes du PPS, les employés pourront recevoir la totalité ou une partie du montant de leur réclamation, selon les circonstances.

38. Le tableau ci-dessous présente le détail du produit de la réalisation au profit des Créanciers ordinaires dans un contexte de faillite.

Boutique le Pentagone Inc.			
Valeur de réalisation estimée au 27 mai 2026 (Milliers de \$ CA)	Valeur comptable au 27 mai 2026	% de réalisation estimée	Valeur de réalisation estimée (\$)
Encaisse	174	100%	174
Stocks	3,526	35%	1,234
Immobilisations corporelles	878	10%	88
Réalisation estimée des actifs (Note 1)	4,404	34%	1,496
Moins: Créancière garantie			(2,441)
Distribution estimée aux Créanciers ordinaires			-

Note 1 : Les estimations de réalisation des actifs tiennent compte des coûts engagés dans le cadre de leur liquidation et sont présentées sur une base nette de ces coûts.

Tel que constaté dans le tableau ci-dessus, dans le contexte d'une faillite, nous estimons que la réalisation des actifs ne suffirait pas à rembourser la Créancière garantie.

Autres points à considérer

39. Les articles 95 à 101 de la Loi ne s'appliqueront pas à la Proposition. Les recours en vertu de ces dispositions visent le recouvrement de certaines sommes dans le cadre de transactions révisables, de traitements préférentiels et de cessions d'actifs.
40. Le Syndic procédera à un examen sommaire des opérations ayant eu lieu au cours des trois (3) mois (avec des parties non liées) et des douze (12) mois (avec des parties liées) ayant précédé le dépôt de l'Avis d'Intention. Le Syndic fera le point lors de l'Assemblée.
41. L'acceptation de la Proposition par les Créanciers de la Débitrice libérera définitivement les administrateurs de toutes les responsabilités d'administrateur conformément au paragraphe 50(13) de la LFI.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION DU SYNDIC

42. La Proposition présentée par la Débitrice, permettra aux Créanciers ordinaires de recouvrer quelque 5% de leurs réclamations, soit une distribution totale de deux cent mille dollars (200 000 \$). Cette distribution leur serait supérieure à celle qu'ils recevraient dans un scénario de faillite, où aucune distribution ne serait versée aux Créanciers ordinaires. Seuls les employés feraient exception, leur recouvrement étant sensiblement équivalent dans les deux (2) scénarios. Cette Proposition demeure la meilleure option pour les parties et l'acceptation assurerait la continuité d'exploitation de la Société.

43. Par conséquent, le Syndic recommande aux Créanciers ordinaires de voter en faveur de la Proposition.

Respectueusement soumis à Montréal ce 28^e jour de mai 2026.

Richter Inc.
Syndic autorisé en insolvabilité (SAI)
agissant *in re* la proposition de
Boutique le Pentagone Inc.



Olivier Benchaya, CPA, CIRP, SAI